Banque Centrale de Tunisie

Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire

Exercice 2024

Octobre 2025

TABLE DES MATIERES

Mot du Gouverneur 4
Principaux faits saillants de l'année 2024 6
Lexique 7
Chiffres clés de 2024 9
Chapitre 1 : Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire 14
Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire 14
Section II- Poursuite de la convergence du cadre prudentiel et normatif vers les standards internationaux 17
Section III- Surveillance des pratiques bancaires et de l'Innovation Financière 19
Section IV- Verdissement du système financier 20
Chapitre 2 : Activité de la supervision bancaire 22
Section I- Agréments, autorisations et sanctions 22
Section II- Activité de la surveillance sur Pièces et sur Place 23
Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire 25
Chapitre 3 : Stabilité Financière et Surveillance Macro-prudentielle 28
Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique 28
Section II- Evolution du financement de l'économie 29
Section III- Analyse des risques bancaires 30
Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective 35
Chapitre 4 : Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et Financier Tunisien 38
Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité 38
Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionnariat 38
Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire 41
Section IV- Bancarisation 42
Chapitre 5 : Activité et Situation Financière des Banques et des Etablissements Financiers 45
Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes 45
Section II- Activité et situation financière des banques résidentes 46
Section III- Activité et situation financière des banques islamiques 57
Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing 59
Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes 63
Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring 67
Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement 68
Annexes 72

Liste des annexes

Annexe 1: Organigramme du pôle de la stabilité financière *72*
Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes *75*
Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing..... *78*
Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes *80*
Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring *83*
Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2024 .... *85*
Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2024..... *87*
Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2024.....*88*
Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2024 .....*90*
Annexe 10: Liste des tableaux..... *92*
Annexe 11: Liste des graphiques..... *94*

Liste des abréviations

ACM	Autorité de Contrôle de la Microfinance
APE	Appel Public à l'Epargne
BA/FT	Blanchiment d'Argent et Financement du Terrorisme
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEF	Banques et Etablissements Financiers
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BNPL	Buy Now, Pay Later
CGA	Comité Général des Assurances
CMF	Conseil du Marché Financier
CR	Concentration Ratio
CSM	Comité de Surveillance Macro-prudentielle et de Gestion des Crises Financières
CTAF	Commission Tunisienne des Analyses Financières
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGSB	Direction Générale de la Supervision Bancaire
ECL	Expected Credit Losses ou Pertes de Crédit Attendues
EP	Etablissements de Paiement
FMA	Fonds Monétaire Arabe
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GAFI	Groupe d'Action Financière
IFRS	Normes internationales d'informations financières
IHH	Indice Herfindhal-Hirshman
ECL	Expected Credit Loss
LCR	Liquidity Coverage Ratio
EP	Etablissements de Paiement
LTD	Loans To Deposits
MDT	Millions de Dinars Tunisiens
mDT	Mille Dinars Tunisiens
MUSD	Millions de dollars américains
NPL's	Non Performing Loans
OCI	Other Comprehensive Income ou Autres éléments du résultat global
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
pp	Points de Pourcentage
PSF	Pôle de la Stabilité Financière
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SCRA	Standard Credit Risk Approach
SFI	Société Financière Internationale

Mot du Gouverneur

Fethi Zouhaier Nouri
Gouverneur de la BCT

Le système bancaire tunisien a évolué en 2024 dans un contexte national et international particulièrement marqué par une conjoncture économique complexe et instable, une montée des tendances protectionnistes et des tensions géopolitiques persistantes.

Dans cet environnement complexe, la Banque Centrale de Tunisie a poursuivi avec constance ses efforts visant à préserver la stabilité financière et à consolider la solidité du système bancaire au service de l'économie nationale et de l'intérêt général.

A cet effet, la BCT a maintenu, pour la cinquième année consécutive, sa démarche prudente et proactive d'encadrement des politiques de distribution des dividendes et de durcissement des règles des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents. Cette démarche a permis de consolider davantage la position des fonds propres et de la liquidité du secteur bancaire avec un LCR moyen de 223,3%, un ratio de solvabilité global de 14,4 % et un ratio Tier 1 de 11,7 % procurant ainsi au secteur un coussin de sécurité de plus de 4 points de pourcentage pour absorber d'éventuels chocs liés au contexte économique.

Néanmoins, la Banque Centrale de Tunisie demeure préoccupée par la persistance et l'acuité de certaines sources de vulnérabilités pesant sur la stabilité du secteur bancaire ; en l'occurrence une croissance économique atone, un ralentissement sans précédent de l'activité de crédit lié particulièrement à la faiblesse de l'investissement privé, une exposition accrue du secteur bancaire sur les entreprises publiques qui connaissent des difficultés et une montée préoccupante des risques de crédit.

En effet, la part des créances classées s'est aggravée de 200 points de base au cours

des deux dernières années pour atteindre 14,5% à fin 2024 reflétant les difficultés rencontrées par les entreprises privées et notamment les PME.

Consciente de ces défis, la Banque Centrale de Tunisie demeure pleinement mobilisée pour poursuivre les mesures prudentielles préventives afin d'assurer les conditions de la stabilité financière et de parachever l'alignement du cadre de régulation prudentielle avec les standards internationaux. A cet effet, la BCT a officiellement lancé, en avril 2025, une consultation élargie auprès du secteur bancaire et de toutes les parties prenantes sur un large programme de réformes prudentielles et normatives couvrant les normes d'adéquation des fonds propres, les règles de classification et de couverture de risque et un guide IFRS 9.

La BCT a déjà défini un calendrier et une feuille de route pour les prochaines étapes de ce projet et projette l'adoption des normes d'adéquation des fonds propres selon l'approche de Bâle III sur base consolidée à fin 2026.

Parallèlement, la BCT, consciente des défis liés à la numérisation accrue des métiers bancaires et à l'intensification des menaces cybernétiques, œuvre à renforcer son cadre réglementaire afin de mieux encadrer les risques liés au recours aux tiers et à consolider la résilience opérationnelle du secteur.

Également, la BCT veille toujours à renforcer les dispositifs de conformité et de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme conformément aux recommandations du GAFI. A ce titre, la BCT a formalisé un nouveau processus interne de surveillance des risques de BA/FT/FP au niveau du secteur bancaire reposant sur une approche basée sur les risques.

Sur un autre plan, la BCT a dressé un premier bilan de l'entrée en activité de six établissements de paiement, qui a révélé que les résultats sont en-deçà des attentes et des objectifs assignés lors de la création, en particulier en matière de développement des services de paiement. Sur la base du diagnostic établi et des contraintes identifiées, la BCT a engagé la révision de la circulaire n°2018-16 dans un objectif de dynamisation du marché des paiements et de promotion de l'inclusion financière.

De même, la BCT a poursuivi en 2024 son projet stratégique pour le verdissement du secteur financier et l'intégration de la dimension risque climatique dans la régulation et la gouvernance du système bancaire avec notamment l'élaboration d'une feuille de route en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Principaux faits saillants de l'année 2024

19 janvier	Publication par la BCT de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 portant modification de la méthodologie de calcul des provisions collectives.
29 janvier	Publication par la BCT de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-02 portant sur les conditions de commercialisation et de tarification des produits et services financiers.
29 janvier	Publication par la BCT de la circulaire aux banques n°2024-03 portant révision de certaines commissions bancaires.
08 février	Publication par la BCT de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-04 relative à la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2023.
22 et 23 mai	Participation de Monsieur Le Gouverneur à la 47ème réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire Arabe (FMA).
27 mai	Publication par la BCT de la circulaire n°2024-08 relative à la lettre de garantie requise par l'article 189 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
30 et 31 mai	Participation de la BCT à la 27ème édition de la Conférence des Gouverneurs des Banques Centrales Francophones à Bruxelles sous le thème « Les banques centrales francophones face à de nouveaux défis : quelles réponses ? »
12 juin	Signature d'un partenariat entre la BCT et la SFI portant sur un programme d'accompagnement au profit des cadres du Pôle de la stabilité financière et du secteur bancaire tunisien en matière de financement de l'action climatique.
12 juillet	Octroi de l'agrément définitif à l'établissement de paiement "First Pay".
10 et 11 septembre	Participation de la BCT à la Conférence Bancaire Arabe 2024 organisée par l'Union des Banques Arabe et, portant sur « Les Exigences du Développement Durable et le Rôle des Banques ».
29 septembre	Signature d'un mémorandum d'entente entre la BCT et la Banque Centrale Egyptienne visant le renforcement de la coopération dans le domaine bancaire.
07 novembre	Tenue de la 10ème réunion du Comité de Surveillance Macro-prudentielle.
20 novembre	Participation de la BCT à la 11ème réunion du Collège des superviseurs du groupe Attijariwafa Bank organisée par Bank Al-Maghrib.

Lexique

1- Principales structures

Commission d'agréments

Autorité collégiale indépendante instituée par la loi bancaire n°2016-48 relative aux BEF investie du pouvoir d'octroi et de retrait d'agrément. Elle se compose du Gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président) et de quatre membres indépendants ayant une expertise dans le domaine financier, bancaire ou économique et ce, en respectant le principe de la parité.

La commission d'agréments se réunit au siège de la BCT. Son secrétariat est assuré par la structure chargée de l'étude des dossiers d'agrément au sein de la BCT, à savoir la Direction Générale de la Régulation et de la Surveillance Macro-Prudentielle.

Commission de résolution

Autorité collégiale indépendante et compétente instituée par la loi bancaire n°2016-48 relative aux BEF dotée de pouvoirs juridiques spéciaux pour la résolution des BEF en situation compromise. Elle se compose du Gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président), d'un juge de troisième grade, d'un représentant du ministère chargé des finances ayant le rang de directeur général, du directeur général du fonds de garantie des dépôts bancaires et du président du conseil du marché financier. Le secrétariat de la commission de résolution est assuré par la structure chargée au sein de la BCT, du traitement des situations des BEF en situation compromise, à savoir la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Commission des sanctions

Commission habilitée à infliger, pour les infractions à la législation et à la réglementation bancaire prévues par l'article 172 de la loi bancaire n°2016-48 relative aux BEF, des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait de l'agrément. Elle se compose d'un juge de troisième grade (Président), d'un juge de deuxième grade, d'un représentant de la BCT ayant le grade de directeur général, d'un expert indépendant dans les domaines bancaire et financier et d'un expert-comptable.

Comité de Surveillance Macro prudentielle et de gestion des crises financières

Structure instituée par la loi n°2016-35 portant fixation du statut de la BCT chargée d'émettre des recommandations sur les mesures que les autorités de régulation du secteur financier devraient adopter et mettre en œuvre afin de contribuer à la stabilité du système financier dans son ensemble, notamment, en renforçant la solidité du système financier, en prévenant la survenance de risques systémiques et en limitant les effets d'éventuelles perturbations sur l'économie. Elle est composée du Gouverneur de la BCT, d'un représentant du Ministère chargé des finances, du président du Conseil du Marché Financier, du président du Comité Général des Assurances et du directeur général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance.

2- Principaux indicateurs de suivi

Ratio de solvabilité	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets tels que définis par l'article 2 de la circulaire 2018-06 et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 10%.
Ratio Tier 1	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 3 de la circulaire 2018-06 après les déductions prévues par l'article 7 de la même circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 7%.
Marge d'intérêts	La différence entre les intérêts et revenus assimilés et les intérêts encourus et charges assimilées. La marge d'intérêt doit permettre à la banque de faire face à l'ensemble de ses frais généraux et également de dégager une rentabilité suffisante par rapport aux fonds propres immobilisés.
PNB (Produit net bancaire)	La différence entre le Total des produits d'exploitation bancaire et le Total des charges d'exploitation bancaire.
Coefficient d'exploitation	Calculé par le rapport entre les charges opératoires et le produit net bancaire. Il permet d'appréhender la part des gains réalisés par une banque qui est absorbée par ses coûts fixes.
LCR (Liquidity Coverage Ratio)	Taux de couverture des sorties nettes de trésorerie par l'encours des actifs liquides de haute qualité sur un horizon de 30 jours dans une situation de tension sur la liquidité. Sont seulement pris en compte pour le calcul de ce ratio : les actifs, les passifs et les engagements hors bilan en Dinars.
LTD (Loan to deposit ratio)	Calculé par le rapport entre l'encours brut des créances sur la clientèle en dinars et la somme de l'encours des dépôts en dinars (après déduction des autres sommes dues à la clientèle), de l'encours des certificats de dépôts et de toute autre forme d'emprunts en dinars et en devises, à l'exception des emprunts obligataires et des emprunts sur le marché monétaire. Ce ratio permet d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois et de maîtriser le risque de transformation d'échéances. Les banques dont le ratio «LTD» se situe à un niveau supérieur à 120% à la fin d'un trimestre donné doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire leur ratio arrêté à la fin du trimestre suivant.
ROA (Return On Assets)	Calculé par le rapport entre le résultat net et l'actif moyen net. Ce ratio fournit une indication sur la rentabilité des actifs d'une banque ou d'un établissement financier.
ROE (Return on Equity)	Calculé par le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres bruts de base après répartition du résultat de l'année N-1 et des fonds propres bruts de base avant répartition du résultat de l'année N. Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité des fonds propres d'une banque ou d'un établissement financier.
Part des créances classées	Calculée par le rapport entre les créances classées (telles que définies par la circulaire 91-24) et le total des engagements.
Taux de couverture des créances classées par les provisions	Calculé par le rapport entre les encours des provisions constituées (hors provisions collectives telles que définies par la circulaire 91-24) et l'encours des créances classées diminué des agios réservés.

Chiffres clés de 2024

1- Ressources Humaines de la supervision bancaire

39

Effectif de la supervision bancaire

42,5 ans

Age moyen des cadres de la supervision bancaire.

100%

Taux d'encadrement à la supervision bancaire.

186

Nombre de semaines de formations certifiantes dispensées en ligne et organisées par des instances internationales.

168

Nombre de jours de formations et de workshops en ligne, en mode présentiel ou en mode blended organisés par des instances régionales et internationales.

2- La Supervision en 2024

Nombre de réunions avec les BEF dans le cadre de l'évaluation de leur situation financière.	**12**
Nombre de réunions stratégiques avec les premiers responsables des BEF.	**13**
Nombre de réunions thématiques avec les BEF.	**11**
Autres réunions	**21**
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation.	**29**
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une note spécifique.	**46**
Nombre de BEF ayant fait l'objet de notes sectorielles / communes	**16**
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite de l'évaluation de leurs situations financières.	**9**
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite des missions d'inspection.	**6**
Nombre de BEF ayant fait l'objet de notifications sectorielles / communes	**6**
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'autres notifications.	**32**
Missions de contrôle sur place.	**8**
Montant total des sanctions pécuniaires en 2024 recouvrées au profit du Trésor public.	**384 mDT**
Dossiers de demande d'agréments traités et transmis par le PSF à la commission d'agréments.	**4**
Dossiers portant sur la nomination des membres des organes de gouvernance des BEF instruits par le PSF.	**93**
Dossiers portant sur l'autorisation des commissaires aux comptes	**26**

3- Structure du secteur bancaire en 2024

Nombre d'établissements agréés	**47**
• **Banques**	**29**
Banques résidentes	22
Banques non-résidentes	7
• **Etablissements financiers**	**18**
Etablissements de leasing	8
Sociétés de factoring	2
Banques d'affaires	2
Etablissements de paiement	6
Réseau d'agences des banques résidentes	**2 064**
Réseau d'agences de leasing	**66**
Effectif des banques résidentes	**20 178**

4- Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques résidentes

Montants en millions de dinars tunisiens (Sauf indications contraires)	2022	2023	2024*
Total actif	151 957	160 690	174 339
Total Dépôts	96 661	103 850	114 585
Total crédits	103 971	106 490	109 907
PNB	6 996	7 603	8 022
Coefficient d'exploitation	44,9%	44,9%	46,2%
Résultat net	1 207	1 451	1 576
ROA	0,9%	1,0%	1,0%
ROE	9,0%	10,4%	10,3%
Ratio de solvabilité	14,0%	14,2%	14,4%
Ratio Tier 1	10,9%	11,3%	11,7%
Part des créances classées	12,6%	13,6%	14,5%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	55,1%	53,0%	50,5%

*Données provisoires

5- Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de leasing

Montants en millions de dinars tunisiens (Sauf indications contraires)	2022	2023	2024*
Total actif	4 772	5 087	5 418
Total crédit-bail	4 019	4 067	4 447
Total mises en force	1 901	2 163	2 387
Produit net de leasing	282	296	312
Coefficient d'exploitation	35,8%	38,6%	39,5%
Résultat net	83	103	106
ROA	2,0%	2,3%	2,2%
ROE	12,0%	13,6%	13,0%
Ratio de solvabilité	17,7%	17,1%	16,1%
Ratio Tier 1	13,6%	13,8%	13,6%
Part des créances classées	10,2%	9,1%	8,9%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	71,7%	71,6%	66,9%

*Données provisoires

Chapitre 1

EVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE ET PRUDENTIEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Chapitre 1 : Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

1. Circulaires publiées

1-1- Révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives

Dans un contexte économique marqué par des pressions multiples, la BCT a poursuivi sa démarche proactive en matière de renforcement des provisions collectives, en vue de consolider la résilience du secteur bancaire face aux risques latents et aux incertitudes accrues.
Depuis 2020, la méthodologie de calcul des provisions collectives a fait l'objet de quatre révisions majeures, traduisant une volonté d'adapter l'approche prudentielle aux évolutions économiques nationales et aux standards internationaux. Ces ajustements visent notamment à intégrer une approche prospective (forward-looking) en ligne avec les principes de la norme IFRS 9. Ils se traduisent, entre autres, par l'introduction d'un facteur d'ajustement Δ destiné à affiner la probabilité de défaut historique, ainsi que par une segmentation plus granulaire et homogène des contreparties.

Par circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il a été décidé de maintenir pour l'exercice 2024 la méthodologie appliquée en 2023 tout en ajustant certains paramètres. À ce titre, le facteur d'ajustement Δ est révisé à la hausse pour les secteurs dépendants des ventes à tempérament, en particulier le secteur du commerce, fortement impactés par les nouvelles restrictions sur les chèques imposées par la loi 2024-41. En outre, l'historique utilisé pour estimer le taux de migration moyen a été étendu de 8 à 10 ans et ce, pour stabiliser davantage ce paramètre et réduire sa volatilité et sa sensibilité aux valeurs extrêmes.

1-2- Encadrement de la politique de distribution de dividendes

La Banque Centrale de Tunisie a poursuivi, en 2024 et pour le cinquième exercice consécutif, l'encadrement des politiques de distribution de dividendes des banques et établissements financiers. Cette orientation vise à préserver des niveaux de fonds propres confortables afin de renforcer la résilience du secteur bancaire face à un environnement toujours marqué par de fortes incertitudes.

Les banques et établissements financiers sont ainsi appelés à maintenir une politique de distribution prudente au titre de l'exercice 2024, afin de conserver et de consolider des coussins de fonds propres au-dessus des seuils réglementaires minimaux et ce, au regard de la persistance d'une conjoncture économique difficile, ainsi que des impératifs de convergence progressive vers les normes de Bâle et d'IFRS.

Dans ce cadre et conformément à la circulaire n°2025-02 du 29 janvier 2025, il a été décidé de reconduire la politique adoptée en 2023, selon les modalités suivantes :

- Les banques et établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et de Tier 1, arrêtés à fin 2024 après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux réglementaires minimaux d'au moins 2,5 %, peuvent distribuer des dividendes dans la limite de 35 % des bénéfices ;

- La distribution peut être effectuée sans limitation, sous réserve de l'accord préalable de la BCT, si le ratio Tier 1 dépasse le niveau minimum réglementaire d'au moins 3,5 % ;

L'accord préalable de la BCT est également requis pour toute distribution de dividendes par les BEF qui ne respectent pas les normes prudentielles en matière de division et concentration des risques ou d'exposition aux parties liées.

Enfin, une nouvelle condition a été introduite : la demande d'autorisation préalable de la BCT est également requise si les commissaires aux comptes formulent, à propos des états financiers arrêtés à fin 2024, des réserves et/ou des paragraphes d'observations dans leur rapport.

1-3- Publication de la circulaire aux banques relative aux règles minimales régissant l'enrôlement électronique des clients

Soucieuse d'accompagner la transformation numérique du secteur bancaire, la BCT a établi un cadre réglementaire fixant les exigences et diligences minimales à respecter par les banques souhaitant proposer à leur clientèle l'ouverture de comptes via un canal digital.

Capitalisant sur les résultats des expérimentations menées dans le cadre de la Sandbox Réglementaire, la circulaire aux banques n°2025-06 vise à constituer un levier pour l'innovation et l'inclusion financière, tout en garantissant le respect des normes de sécurité et de conformité par rapport aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Elle encadre notamment les aspects suivants du parcours d'enrôlement électronique des clients :

- Les responsabilités incombant aux organes d'administration des banques ;
- Les exigences liées au procédé technologique utilisé ;
- L'encadrement du recours à des fournisseurs de solutions technologiques.

Par ailleurs, afin de garder un droit de regard sur la digitalisation de l'ouverture des comptes, la circulaire soumet tout lancement de ce processus à l'autorisation préalable de la BCT.

2. Conventions signées

2-1- Signature d'une convention entre la BCT et le CGA

Dans le cadre du renforcement de la coopération et de la coordination entre les autorités de supervision du secteur financier, une convention a été signée entre la BCT et le Comité Général des Assurances (CGA). Cette convention vise à :

- Encadrer la coopération entre les deux régulateurs dans leurs domaines d'intervention communs, notamment les missions d'inspection et les assistances techniques ;
- Mettre en place un système d'échange d'informations à des fins statistiques et de supervision ;
- Favoriser la concertation sur les projets de textes réglementaires liés à la supervision conjointe et à la protection des droits des clients.

2-2- Signature d'une convention entre la BCT et la CTAF

La publication d'une note de service relative à l'échange de données entre les services de la Banque Centrale de Tunisie et la Commission Tunisienne des Analyses Financières, s'inscrit dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive. Cette initiative traduit la volonté de la BCT d'assurer une meilleure coordination interne et une efficacité accrue dans la gestion des risques.

La note vient formaliser et encadrer les modalités de circulation de l'information entre les différentes structures concernées, en particulier avec la CTAF, afin de renforcer la chaîne de vigilance et d'optimiser l'exploitation des données disponibles. Elle favorise la cohérence des analyses, la rapidité de réaction et la fiabilité des décisions tout en contribuant à éviter les cloisonnements susceptibles d'affaiblir l'action de prévention et de supervision.

Par cette note, la BCT réaffirme son engagement à se conformer aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre les flux financiers illicites. L'instauration d'un cadre clair et structuré pour l'échange de données internes constitue une étape importante dans la consolidation de la gouvernance, de la transparence et de la traçabilité, contribuant ainsi à renforcer la crédibilité et l'efficacité du système national de LAB/FT.

3. Formalisation des processus

En application des recommandations du GAFI, la BCT a formalisé un nouveau processus de surveillance des risques de BA/FT/FP au niveau du secteur bancaire selon une approche basée sur les risques.

Ce nouveau processus repose, notamment, sur l'évaluation du risque de BA/FT/FP au niveau des BEF selon une méthodologie arrêtée par la DGSB à cet effet et qui est largement inspirée du guide pratique établi par la Banque Mondiale avec une adaptation au contexte tunisien.

Les résultats de cette évaluation permettent une catégorisation des BEF selon leur profil de risque et une personnalisation des travaux de surveillance des risques de BA/FT/FP visant une meilleure optimisation des efforts et des ressources de la DGSB en les orientant en priorité vers les BEF à profil de risque élevé.

4. Projets en cours

4-1- Refonte du cadre réglementaire relatif aux opérations d'externalisation

Face au recours croissant des banques aux prestataires de services et aux risques de dépendance qui en découlent, la BCT a engagé une révision de la circulaire n°2006-01 relative aux opérations d'externalisation.

Ce projet vise à aligner le cadre national sur les bonnes pratiques internationales, notamment les recommandations du Comité de Bâle. Le nouveau dispositif portera sur :

- La gouvernance des opérations externalisées ;
- La sélection et la contractualisation avec les prestataires ;
- La gestion des risques liés au recours à des prestataires tiers ;
- La surveillance continue, y compris en cas d'externalisation à l'étranger.

L'objectif est de renforcer la gestion des risques tout en garantissant la sécurité, la conformité et la continuité des services bancaires.

4-2- Cadre normatif portant sur la résilience opérationnelle et les prestataires tiers critiques

L'usage croissant de l'intelligence artificielle à des fins malveillantes, l'émergence de nouveaux risques (climatiques, sanitaires) et les enseignements tirés de la pandémie COVID- 19 ont mis en lumière la nécessité d'une résilience opérationnelle renforcée pour assurer la continuité des services critiques.

En ligne avec les recommandations du Comité de Bâle, la BCT travaille sur l'élaboration d'un cadre réglementaire structurant visant à :

- Renforcer la capacité des BEF à prévenir, détecter et gérer efficacement les risques opérationnels, notamment cybernétiques et technologiques ;
- Intégrer la prévention des risques émergents dans la stratégie des banques ;
- Garantir la continuité des opérations critiques en toutes circonstances, y compris en période de crise ;
- Encadrer le recours à des prestataires tiers pour maîtriser les risques associés ;
- Renforcer les dispositifs de gouvernance et de contrôle interne.

Ce nouveau cadre offrira une approche proactive et cohérente, assurant la solidité du secteur bancaire face aux défis technologiques tout en alignant les pratiques locales sur les standards internationaux.

4-3- Révision du cadre réglementaire relatif aux établissements de paiement

À la suite d'une analyse approfondie de l'activité des établissements de paiement (EP) sur les derniers exercices, la BCT prévoit une révision de la circulaire n°2018-16 dans une logique de dynamisation du marché des paiements et de promotion de l'inclusion financière.

Les amendements envisagés visent à assouplir et clarifier certaines dispositions, notamment :

- L'allègement des conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes de paiement ;
- La mise en place d'un reporting réglementaire spécifique ;
- La clarification des conditions d'exercice de l'activité de change manuel ;
- L'encadrement des règles de gouvernance ;
- L'adaptation des conditions d'ouverture d'agences par les EP à la nature de leur activité.

Section II- Poursuite de la convergence du cadre prudentiel et normatif vers les standards internationaux

Après avoir relancé, en 2022, le processus de convergence vers les standards internationaux dans ses deux dimensions prudentielle (Bâle III) et normative (IFRS), les travaux des équipes de la DGSB se sont poursuivis pour aboutir à un projet de texte réglementaire.

La BCT a privilégié une démarche consultative et progressiste par le lancement d'une consultation élargie auprès des parties prenantes et la publication de la circulaire aux BEF n°2025-08 portant sur les mesures préalables pour l'adoption des réformes prudentielles et normatives.

1. Contenu des réformes

Le projet en cours repose sur trois piliers complémentaires :

i. La refonte des normes d'adéquation des fonds propres, inspirée des normes Bâle III, avec une approche plus sensible au risque et adaptée au profil des BEF tunisiens. Cette refonte concerne :

- Les fonds propres prudentiels : définition, composition, filtres et ajustements réglementaires, exigences minimales et volants de fonds propres.
- La révision de l'approche de calcul du risque de crédit pondéré basée sur la méthode standard révisée (SCRA) de Bâle III.
- La révision de l'approche de calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel selon la nouvelle approche standard (SMA) de Bâle III.
- La révision des normes de division et de concentration des risques par référence au cadre bâlois de suivi des grands risques.

ii. La révision du cadre de classification et de couverture des risques de crédit en vue d'adopter les meilleures pratiques en matière d'identification, de mesure et de couverture des risques de crédit et d'assurer une cohérence avec les règles de staging et de provisionnement des IFRS 9.

Les axes de la révision du dispositif actuel (circulaire 91-24) se résument notamment dans :

- La délimitation du périmètre des actifs objet d'évaluation.
- La consécration de la définition du défaut conformément aux standards internationaux dans ses deux dimensions quantitative et qualitative (Unlikely to pay).
- La mise en place d'une nouvelle segmentation de classes de risque en alignement avec les règles de staging IFRS 9.
- La mise en place d'un cadre approprié pour l'identification et la classification des créances restructurées (forbearance).
- La clarification des règles de prise en compte des garanties déductibles en exigeant un cadre approprié de contrôle interne des évaluations.

iii. L'élaboration d'un guide d'application de la norme IFRS 9 destiné à préparer le secteur bancaire à adopter ce référentiel une fois la loi promulguée, sans pourtant interférer dans le domaine normatif qui demeure de la compétence du Conseil National de la Comptabilité. Ce guide ne couvre pas l'ensemble des aspects définis par la norme IFRS 9. Il aborde uniquement les orientations et les règles que les BEF doivent suivre lors de l'application de l'approche ECL aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par OCI.

2. Consultation élargie

La consultation élargie sur le projet de convergence vers les standards internationaux est lancée auprès du ministère des Finances, les autres autorités de régulation du système financier (CMF, CGA et ACM), les BEF et la profession comptable en vue de recueillir leurs avis, commentaires et/ou propositions. Cette consultation porte sur trois papiers de discussion :

- Un document relatif aux normes d'adéquation des fonds propres avec quatre composantes : Fonds propres prudentiels, risque de crédit, risque opérationnel et normes de concentration des risques.
- Un document sur la révision des règles de classification et de couverture des risques de crédit (refonte de la circulaire n°91-24).

- Un guide d'application de la norme IFRS 9 destiné à fournir des directives aux BEF afin d'assurer une application cohérente de la norme.

La BCT vise à travers cette démarche de consultation trois objectifs :

- Faire adhérer les BEF ainsi que les autres parties prenantes à ces réformes structurantes et assurer leur adoption progressive et sans heurt en conciliant entre les exigences de solidité financière et de financement de l'économie.
- L'ouverture d'un dialogue sur les défis et les implications multiples de ces réformes afin de statuer sur certains aspects qui en découlent d'ordre prudentiel, comptable, financier et, le cas échéant, fiscal.
- Engager les BEF dès le second semestre de 2025 sur un projet de pilotage stratégique et opérationnel de l'application de ces réformes surtout sur les plans de pilotage des fonds propres, de gouvernance DATA, de construction des modèles ECL, de systèmes d'information et comptable et de processus.

3. Mesures préalables pour l'adoption des réformes prudentielles et normatives

La circulaire n°2025-08 du 16 mai 2025 fixe les prérequis opérationnels devant être respectés par les BEF pour une mise en œuvre maîtrisée des réformes : gouvernance dédiée, plan de mise en œuvre, dispositifs de pilotage, gestion des données et adaptation des systèmes d'information.

Dans ce cadre, les BEF doivent mettre en place un plan stratégique et opérationnel pour la conduite du projet global des réformes prudentielles et normatives. Le plan stratégique et opérationnel susvisé doit être adapté à la taille de l'établissement, à son profil de risque ainsi qu'à la nature et à la complexité de ses activités et de ses opérations. Le conseil d'administration doit approuver ce plan et veille à sa mise en œuvre effective.

La conduite du projet de réformes doit être assurée par un comité de pilotage dédié sous la surveillance du comité d'audit et du comité des risques.

Pour appuyer la mise en œuvre des réformes prudentielles et normatives, un dispositif structuré et transversal de gouvernance des données doit être implémenté par les BEF. Ce dispositif vise à garantir la qualité, l'intégrité, la traçabilité, la sécurité et la disponibilité des données utilisées pour les calculs prudentiels, la modélisation des pertes de crédit attendues (ECL) et le reporting réglementaire et financier.

Section III- Surveillance des pratiques bancaires et de l'Innovation Financière

Dans le cadre de sa mission de surveillance des pratiques bancaires et à l'occasion de l'entrée en vigueur de la circulaire n°2024-02 du 29 janvier 2024 relative aux conditions de commercialisation et de tarification des produits et services financiers, la Banque Centrale de Tunisie réaffirme son engagement à renforcer la transparence, l'éthique et la protection des clients dans les relations entre les banques et leur clientèle.

S'inscrivant dans une dynamique de modernisation du cadre réglementaire, cette circulaire vise à encadrer les pratiques commerciales, promouvoir une concurrence saine, garantir une

tarification équitable et fournir aux usagers des services bancaires une information claire leur permettant de faire des choix éclairés.

Il convient de rappeler que la BCT a gelé toute augmentation des conditions tarifaires bancaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, en réponse à l'entrée en vigueur de la loi n°2024-41 modifiant certaines dispositions du Code de commerce visant notamment à rationaliser l'usage des chèques, la BCT a enregistré une hausse significative des demandes formulées par les banques pour le développement de solutions alternatives.

Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer l'expérience client tout en favorisant la transition vers des moyens de paiement digitaux, plus sûrs et traçables.

Parmi ces solutions innovantes, certaines s'inspirent du modèle "Buy Now, Pay Later" (BNPL), qui permet d'offrir une plus grande flexibilité budgétaire grâce au fractionnement des paiements ou à l'accès à des lignes de crédit renouvelables. Toutefois, les approches commerciales varient sensiblement d'une banque à l'autre, tant sur les plans fonctionnel et technique que tarifaire.

Le tableau ci-dessous présente les principales solutions ayant obtenu l'accord de la BCT :

Solution	Nombre de banques concernées
Paiement fractionné adossé à une carte	1
Avance de trésorerie sur carte sous forme de prêt de bienfaisance (sans intérêt)	2
Avance de trésorerie sur carte sans intérêt mais avec prélèvement de commission	3
Lignes de financement avec intérêt	3
Module digital accessible via une application mobile moyennant une commission	1

Section IV- Verdissement du système financier

Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2025, la BCT a initié un projet stratégique portant sur « ***Le verdissement du système financier et l'intégration de la dimension risque climatique dans la régulation*** ». Ce projet bénéficie de l'appui technique de plusieurs partenaires internationaux et couvre, notamment, les aspects suivants :

- L'élaboration d'une feuille de route sur la gestion des risques climatiques et le développement de la finance verte.
- Le développement des capacités de la BCT et du secteur financier en matière de suivi des risques climatiques et de développement des pratiques de la finance durable.
- L'évaluation de l'exposition du secteur bancaire au risque climatique.
- L'ajustement du cadre prudentiel pour intégrer la dimension climatique.
- L'évaluation du degré de verdissement du portefeuille de certaines banques de la place (Green Portfolio Review).
- La préparation de l'écosystème à la mobilisation des fonds nécessaires au développement de la finance durable.

Chapitre 2

ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Chapitre 2 : Activité de la supervision bancaire

Section I- Agréments, autorisations et sanctions

1. Travaux de la commission d'agréments

Depuis le début de son activité en avril 2017 et jusqu'à la fin de l'année 2024, la commission d'agréments a tenu 35 réunions et examiné 60 dossiers de demande d'agrément.
Au cours de l'année 2024, elle a instruit 4 dossiers qui ont été soumis pour décision au secrétariat de la commission et qui sont répartis comme suit :

- Un agrément pour le franchissement, par un nouvel actionnaire privé étranger, du seuil du cinquième dans le capital d'une société de leasing dans le cadre des dispositions de l'article 34 de la loi n°2016-48.
- Un agrément de principe pour la création d'un établissement de paiement.
- Un agrément définitif pour la création d'un établissement de paiement dans le cadre des dispositions des articles 10, 20 et 24 de la loi n°2016-48.
- Un agrément pour une opération de réduction du capital d'une banque dans le cadre des dispositions de l'article 24 de la loi n°2016-48.

2. Commission des sanctions

La Commission des sanctions, instituée par l'article 171 de la loi n°2016-48, constitue l'un des piliers du régime des sanctions disciplinaires.
Depuis sa mise en place, la Commission a tenu six réunions : deux en 2022 et quatre en 2023. Ces réunions ont été consacrées à l'élaboration de son règlement intérieur. Ce projet de règlement a été soumis à la Présidence du Gouvernement dans sa dernière mouture le 27 juin 2025 en vue de sa publication et a fait l'objet d'une concertation élargie avec les services du Conseiller juridique et de législation du Gouvernement ainsi qu'avec le ministère de la Justice, le ministère des Finances et le ministère du Commerce et du Développement des Exportations.

3. Dossiers d'autorisations et d'approbations : Gouvernance des BEF

Au titre de l'exercice 2024, la BCT a instruit 93 dossiers portant sur la nomination des membres des organes de gouvernance des BEF tels que présentés comme suit :

Catégories	Banques	Sociétés de Leasing	Etablissements de Paiement	Total par catégorie
Administrateur Ordinaire	33	4	2	**39**
Administrateur indépendant	18	8	-	**26**
Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	4	4	-	**8**
Directeur Général	7	1	-	**8**
Directeur Général Adjoint	6	-	1	**7**
Président du Conseil d'Administration	4	-	1	**5**
Total général	**72**	**17**	**4**	**93**

L'instruction des dossiers transmis par les BEF à la BCT dans le cadre des dispositions de l'article 55 de la loi bancaire se base sur les critères d'intégrité et de réputation, de

qualifications scientifiques, de compétences et d'expérience professionnelle et de leur concordance avec les fonctions confiées à la personne concernée ainsi que l'absence d'interdictions et ce, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires de la loi n°2016-48 ainsi que la circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des BEF.

4. Dossiers d'autorisation des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2024, la BCT a instruit 26 dossiers relatifs à la nomination des commissaires aux comptes des BEF. Ces dossiers sont instruits par la BCT dans le cadre des dispositions des articles 92, 93, 94 et 95 de la loi 2016-48, ainsi que de la circulaire 2022-03 fixant les conditions à respecter par les BEF lors de la désignation du ou des commissaires aux comptes.

Section II- Activité de la surveillance sur Pièces et sur Place

La surveillance prudentielle des banques et des établissements financiers est exercée sur la base d'un guide méthodologique de surveillance interne inspiré des bonnes pratiques internationales. Cette surveillance repose sur :

- un contrôle permanent exercé sur la base de documents remis périodiquement par les banques et les établissements financiers et des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés de ces établissements et les commissaires aux comptes,
- et un contrôle périodique sur place orienté en fonction des résultats des travaux du contrôle permanent.

1. Surveillance permanente des BEF

En 2024, les travaux de la surveillance permanente des BEF's ont été focalisés sur l'évolution du profil de risque de crédit en rapport avec la conjoncture économique, la couverture des risques latents et le renforcement de l'assise financière du secteur bancaire.

Ainsi, les notes et rapports élaborés et les échanges avec les banques et les établissements financiers ont porté sur :

- L'évolution du profil de risque de crédit et de liquidité des banques.
- L'évolution des paramètres de risque des principaux secteurs d'intervention des banques.
- L'évolution de la situation des principaux groupes d'affaires.
- Les demandes d'un moratoire pour la résorption des encours de contre-garanties bancaires croisées conclues dans l'objectif de conformité réglementaire.
- Les dispositifs internes de gestion des risques (organisation, moyens, procédures, etc.) y compris le risque de BA/FT et le suivi de l'état d'avancement de la mise en place des plans d'actions présentés à la BCT suite à des missions d'inspection portant sur ce volet.
- La validation des provisions collectives constituées par les banques et les établissements financiers au titre de 2024 en couverture des risques latents.
- L'examen des demandes de distribution des dividendes au titre de 2024 soumises à l'accord préalable de la BCT.

Les travaux de la surveillance permanente ont porté aussi sur :

- Le suivi de la mise en place des dispositions de la circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de la circulaire n°2022-01 relative à la prévention et la résolution des créances non performantes.
- Le suivi de la mise en place des plans d'actions ou des programmes de redressement présentés par les banques et les établissements financiers à la BCT suite aux notifications portant, notamment, sur le renforcement des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne incluant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le bilan opérationnel de l'analyse micro-prudentielle et de l'évaluation des profils de risque des BEF au titre de l'année 2024 se présente comme suit :

Tableau 1: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente

	TOTAL
Réunions avec les BEF	**57**
Réunions dans le cadre de l'évaluation au titre de 2024	12
Réunions stratégiques avec les premiers responsables (sous l'égide du Gouverneur de la BCT)	13
Réunions thématiques	11
Autres réunions	21
Notes et rapports sur la situation des BEF	**91**
Rapports d'évaluation	29
Notes spécifiques	46
Notes sectorielles/communes	16
Notifications aux BEF	**53**
Notifications relatives à l'évaluation	9
Notifications à la suite d'une mission d'inspection	6
Notifications sectorielles/communes	6
Autres notifications	32

2. Surveillance sur place

Le programme d'inspection est arrêté sur la base des constats des travaux d'évaluation sur pièces (par la surveillance permanente) de la situation des BEF.

Ainsi, le programme d'inspection de 2024 a porté, notamment, sur :

- L'évaluation des dispositifs de gouvernance et de contrôle interne.
- Un contrôle général auprès de certains établissements financiers de leasing et de factoring.
- La vérification de la conformité de l'activité de certains établissements de paiement par rapport aux termes des agréments accordés par la BCT en 2021.
- L'évaluation du dispositif de LAB/FT de certaines banques.
- L'évaluation du dispositif de reporting réglementaire.
- La vérification de la mise en œuvre du dispositif de prévention et de résolution des créances non performantes.

3. Mesures disciplinaires prises

L'activité de la supervision a donné lieu aux sanctions disciplinaires suivantes infligées à l'encontre des BEF en 2024 :

Tableau 2: Mesures disciplinaires prises

Banque/EF	Motif de la sanction	Nature de la sanction	Montant (En mDT)
Banque A	Non-respect du ratio "crédits/dépôts" (LTD)	Amende	40,7
Banque B	Non-respect du ratio réglementaire de liquidité (LCR)	Amende	79,8
Banque C	Non-respect du ratio réglementaire de liquidité (LCR)	Amende	16,4
Banque D	Non-respect du ratio "crédits/dépôts" (LTD)	Amende	173,3
Banque E	Non-respect de la norme d'exposition sur les parties liées	Amende	60,9
Etablissement Financier A	Non-respect de la norme d'exposition sur un même bénéficiaire	Amende	12,5
Total des sanctions pécuniaires infligées et recouvrées par le Trésor public			**383,6**

Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire

1. Ressources humaines

L'effectif de la DGSB est composé de 39 cadres dont 64% sont des femmes. Près de 54% de cet effectif est d'un âge inférieur ou égal à 40 ans.

L'ancienneté moyenne à la supervision Bancaire est de 9 ans et près de 62% de l'effectif ont une ancienneté de plus de 5 ans à la DGSB.

La répartition de l'effectif de la Supervision Bancaire par tranche d'âge et par genre se présente ainsi :

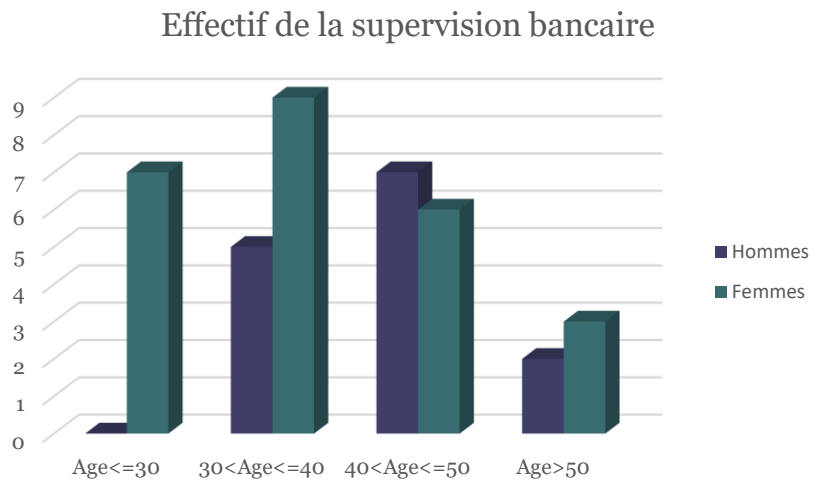

2. Assistance technique

Dans le cadre de l'accompagnement de la BCT dans la réalisation des différents projets micro et macro prudentiels, la supervision bancaire continue, au cours de l'année 2024 à bénéficier du soutien des instances internationales dont, principalement, la Banque Mondiale.

3. Renforcement des compétences de la supervision

La formation des superviseurs constitue un des principaux enjeux du développement des capacités opérationnelles de la supervision bancaire, stimulant la conduite du changement et soutenant la mise en œuvre des différentes réformes en complément des actions d'assistance technique.

Ainsi, les cadres de la supervision bancaire ont bénéficié au cours de 2024 d'un total de 24 formations et workshops en ligne, en mode présentiel ou en mode blended, organisés par des instances régionales et internationales pour une durée globale de 168 jours à raison de 4,3 jours de formation par cadre en moyenne et ce, compte non tenu de 6 formations certifiantes au profit de 9 cadres.

Ces actions de formation et workshops ont couvert différents domaines liés à la supervision bancaire, notamment :

- LAB/FT : « Improving Anti-money Laundering and combating the financing of terrorism Regime : A wholistic approach to mitigate financial crimes »
- Comptable : « Accounting for banking supervisors »
- Prudentiel : « Banques de taille systémique » et « Pillar 2 Supervisory Review Approaches »
- Durabilité : « Changement climatique et Banque Centrale » et « Finance verte »
- Digital et innovations technologiques : « Central Bank Digital Currency», « Accelerating responsible innovation through Regulatory Technology (RegTech) », « Innovations in the field of cashless payments »
- Cybersécurité : « Cybersecurity Compliance and System Administration » et « Cyber Risk Supervision »

Pour ce qui est des cycles de formations certifiantes, les principaux thèmes abordés ont concerné : « Fondamentaux de la LAB/FT », « AML Foundations for Private Banking and Wealth Management », « Certified Stress Testing Expert- Basel III », « Certified Pillar 3 Expert - Basel III », « Climate-related and environmental risks ».

Chapitre 3

STABILITE FINANCIERE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE

Chapitre 3 : Stabilité Financière et Surveillance Macro-prudentielle

En 2024, le secteur bancaire a continué à consolider ses assises financières, malgré un contexte économique difficile qui s'est traduit par une montée des créances non performantes. Dans ce contexte, la BCT a poursuivi son approche prudente avec le renforcement des règles de calcul des provisions collectives et l'encadrement de la distribution des dividendes et ce, en vue de consolider l'assise financière.

Par ailleurs, l'activité bancaire a été marquée par le ralentissement de la dynamique du crédit et la croissance soutenue des dépôts.

Dans ce contexte, le Comité de Surveillance Macro-prudentielle et de Gestion des Crises Financières (CSM) a tenu sa dixième réunion le 7 novembre 2024 et a convenu de poursuivre la veille macro-prudentielle en vue de contenir les risques systémiques et de préserver la stabilité financière ainsi que de coordonner les initiatives en matière de verdissement du secteur financier.

Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

L'année 2024 a connu la persistance des vulnérabilités macro-économiques ayant trait à la faiblesse de la croissance économique et aux défis liés au financement du déficit budgétaire dans un contexte international marqué par la montée des tensions géopolitiques. En revanche, la détente graduelle de l'inflation et la contraction du déficit de la balance courante ont constitué des développements favorables ont relativement atténué l'intensité de vulnérabilités.

L'activité économique a enregistré une croissance de 1,4% au titre de l'année 2024 après le ralentissement enregistré en 2023. Cette légère reprise a été tirée principalement par l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et, à un moindre degré, celle du secteur des services. En revanche, les secteurs de l'industrie et de la construction ont enregistré un repli par rapport à 2023.

Au niveau des prix à la consommation, le taux d'inflation a poursuivi sa détente graduelle pour atteindre 6,2% en décembre 2024 contre 8,1% en décembre 2023. Toutefois, la trajectoire future de l'inflation reste entourée de risques haussiers.

Sur un autre plan, la situation des finances publiques a été marquée par une baisse du déficit budgétaire en 2024 à 6% du PIB contre 7,6% en 2023. Toutefois, le Trésor a eu recours essentiellement aux ressources intérieures pour le financement du déficit dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources extérieures à l'instar de l'année précédente.

En effet, l'Etat a levé sur le marché local un montant de 19,9 milliards de dinars en 2024 sous forme de bons du Trésor (+14,3 milliards) et au titre de l'emprunt obligataire national (+5,1 milliards) ainsi que 570 MDT sous forme d'un prêt syndiqué en devises. Le Trésor a également mobilisé 6,7 milliards de dinars auprès de la BCT sous forme de facilité accordée par la BCT au Trésor.

Ainsi, l'encours des financements bancaires à l'Administration et aux entreprises publiques[1] s'est élevé à 43 milliards de dinars à fin 2024 soit 27,4% du total des actifs nets des banques (contre 34,7 milliards de dinars ou 24% à fin 2023).

Malgré cette hausse des besoins de financement du secteur public, les interventions de la BCT sur le marché monétaire ont enregistré une baisse significative avec le repli du volume global de refinancement de 14,3% pour se situer à 13,1 milliards de dinars à fin 2024 contre 15,3 milliards de dinars une année auparavant.

Concernant la situation du secteur extérieur, le déficit courant a affiché une contraction significative pour revenir à 1,5% du PIB au terme de l'année 2024 contre 2,2% du PIB en 2023 en rapport principalement avec l'amélioration des revenus du travail (9,8 milliards de dinars) et des recettes touristiques (7,5 milliards de dinars). Cette amélioration de la balance courante a permis d'atténuer l'impact du creusement du déficit commercial, qui a atteint 18,9 milliards de dinars en 2024 contre 17,1 milliards de dinars en 2023, sous l'effet de l'élargissement du déficit énergétique à 10,9 milliards de dinars à fin 2024 contre 9,7 milliards de dinars en 2023.

Aussi, la bonne tenue de la balance courante a permis la consolidation des avoirs nets en devises qui ont totalisé 27.332 MDT à fin 2024 ou 121 jours d'importation (contre 26.408 MDT ou 120 jours au terme de 2023).

Section II- Evolution du financement de l'économie[2]

En 2024, l'encours des crédits à l'économie a atteint 118,6 milliards de dinars enregistrant ainsi le même rythme d'accroissement observé au cours de l'année 2023 ; soit 2,8%.

1. Les crédits aux professionnels

L'analyse de l'évolution des crédits par catégorie de bénéficiaire fait apparaître une forte augmentation de l'encours des crédits accordés aux entreprises publiques passant de 9,5% en 2024 contre 8,3% en 2023 alors que l'évolution de l'encours des crédits accordés aux entreprises privées s'est maintenue à 1,5% au même titre qu'en 2023.

Par ailleurs, la répartition sectorielle des crédits aux professionnels fait apparaître une hausse de la part des crédits consentis aux secteurs des services et de l'agriculture et au détriment du secteur de l'industrie.

Tableau 3: Répartition de l'encours des crédits par secteur

Désignation	2022	2023	2024	Variations en %	
				2023/2022	2024/2023
- Agriculture et pêche	**3.615**	**3.968**	**4.276**	**9,7**	**7,8**
Entreprises et administration publiques	191	246	285	28,7	16,0
Entreprises privées	3.424	3.722	3.991	8,7	7,2
- Industrie	**36.906**	**37.310**	**38.370**	**1,1**	**2,8**

[1] Il s'agit de l'encours des titres de l'Etat détenus en portefeuille par les banques, des crédits syndiqués à l'Administration et des crédits aux entreprises publiques.
[2] Données de la Centrale d'informations de la BCT.

Désignation	2022	2023	2024	Variations en %	
				2023/2022	2024/2023
Entreprises et administration publiques	2.729	3.101	4.262	13,6	37,4
Entreprises privées	34.177	34.209	34.108	0,1	-0,3
- Services	**43.879**	**45.410**	**46.568**	**3,5**	**2,5**
Entreprises et administration publiques	11.509	12.273	12.564	6,6	2,4
Entreprises privées	32.370	33.137	34.004	2,4	2,6
Crédits aux entreprises et aux professionnels	**84.400**	**86.688**	**89.213**	**2,7**	**2,9**
Entreprises et administration publiques	14.429	15.620	17.111	8,3	9,5
Entreprises privées	69.971	71.068	72.102	1,5	1,5

2. Les crédits aux particuliers

L'endettement des particuliers auprès du secteur bancaire a totalisé 29.407 MDT en 2024 contre 28.754 MDT l'année précédente, soit une progression de 2,3% (contre 3,1% en 2023 et 4,8% en 2022). Cette décélération s'explique principalement par le fort ralentissement des crédits à l'habitat dont le taux de croissance s'est limité à 0,8% en 2024.

Par ailleurs, la part des crédits aux particuliers dans le total des crédits à l'économie s'est stabilisée au cours des trois dernières années, atteignant 24,8% à fin 2024. Leur part dans le PIB est passée à 18,5% en 2024 contre 19,3% en 2023.

Tableau 4: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement

Désignation	2022	2023	2024	Variations en %	
				2023/2022	2024/2023
Crédits à l'habitat	12.505	12.917	13.014	3,3	0,8
Crédits à la consommation	15.393	15.837	16.393	2,9	3,5
Aménagement de logements	10.563	10.712	10.944	1,4	2,2
Dépenses courantes	1.880	1.930	2.001	2,6	3,7
Découverts	1.637	1.776	1.931	8,5	8,7
Véhicules	395	409	410	3,7	0,2
Autres	918	1.010	1.107	10,0	9,7
Total	**27.898**	**28.754**	**29.407**	**3,1**	**2,3**

Source : Centrale d'Informations de la BCT

Section III- Analyse des risques bancaires

1. Risques liés à l'expansion du crédit

L'écart entre le ratio crédit par rapport au PIB et sa tendance de long terme s'est davantage creusé en 2024 faisant suite à un accroissement du crédit bancaire à un rythme moins important que celui de la croissance de l'activité économique. Cette situation reflète un ralentissement continu de la demande de financement en rapport avec la persistance de la conjoncture économique difficile et ses répercussions sur les entreprises et les particuliers.

Graphique 1 : Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme (en %)

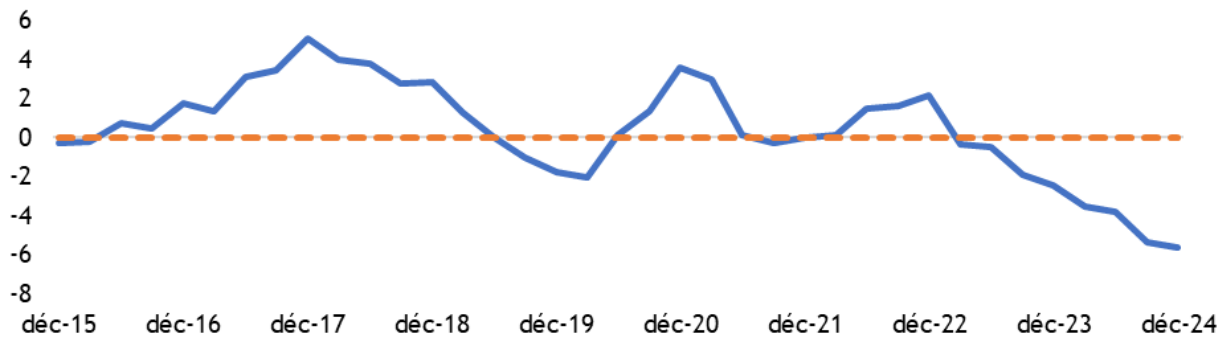

La dynamique du crédit par type de bénéficiaire montre une poursuite de l'accroissement des crédits aux entreprises publiques contre un ralentissement des crédits au secteur privé ce qui a ramené la contribution des crédits au secteur privé à 38% de l'accroissement des crédits professionnels contre 54,5% en 2023. Pour leur part, les crédits aux ménages ont connu une décélération en 2024 avec une baisse de la part des crédits logement à 14,9% de l'évolution des crédits aux particuliers contre 48,1% en 2023.

Tableau 5: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GAP du crédit hors administration /PIB	1,7	5,1	2,8	-1,8	3,6	0,0	2,2	-2,5	-5,7
Contribution des crédits au secteur privé dans l'évolution des crédits professionnels hors administration	98,0	88,1	90,3	54,5	45,8	69,4	68,0	54,5	38,0
Contribution des crédits logement dans l'évolution des crédits aux particuliers	49,8	52,6	67,9	74,3	22,9	31,2	45,1	48,1	14,9

2. Risques liés à la concentration par secteur d'activité économique

L'indice de concentration sectorielle IHH des crédits aux professionnels révèle une légère augmentation de la concentration sectorielle à fin 2024 avec une hausse des parts dans les crédits aux professionnels du secteur de l'industrie et des autres services en relation avec la hausse des engagements des activités financières et de l'Administration publique. En revanche, les parts des secteurs du commerce, de la promotion immobilière et du tourisme dans les crédits professionnels ont reculé en 2024.

Concernant l'indice de concentration des crédits IHH aux particuliers, il a connu une légère hausse à fin 2024 tirée par l'accroissement de la part des crédits à la consommation au détriment des crédits logement.

Tableau 6: Evolution de l'indice de concentration sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (IHH)

Désignation	2022	2023	2024
Crédits aux professionnels	22,5 %	22,6 %	22,7 %
Crédits aux particuliers	50,5 %	50,5 %	50,6 %

Graphique 2:Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %)

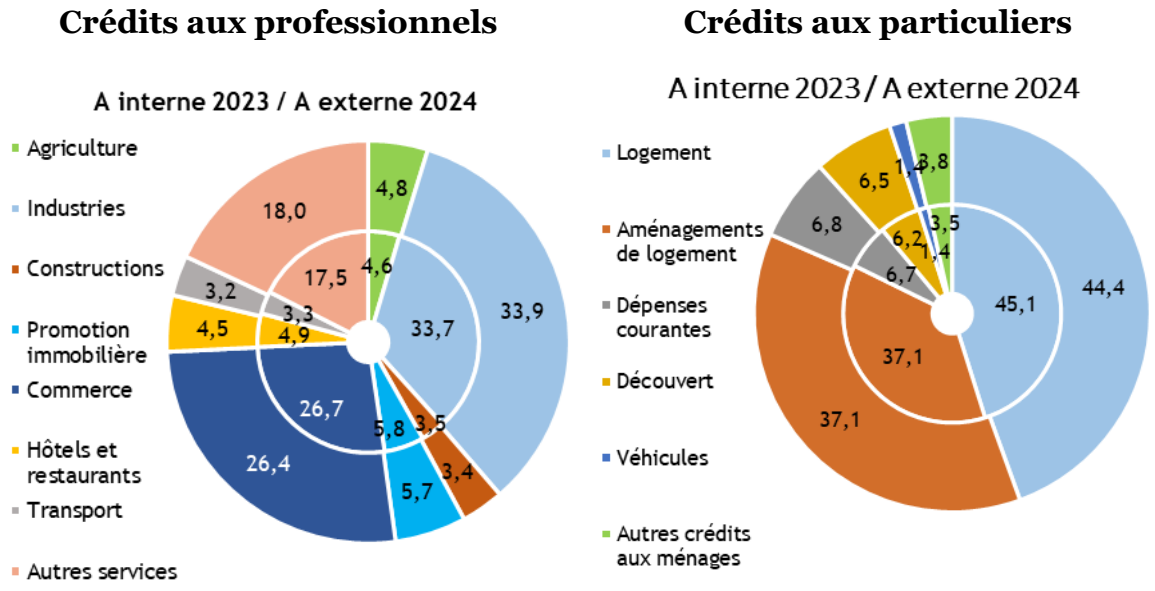

L'année 2024 a été marquée également par la poursuite du recours du Trésor aux ressources intérieures auprès du secteur bancaire pour un montant total levé de 20,5 milliards de dinars. Aussi, les crédits accordés aux entreprises publiques ont enregistré une augmentation de 13,1% en 2024 pour se situer à 14.537 MDT.

Graphique 3 : Evolution du financement bancaire de l'Etat et des entreprises publiques

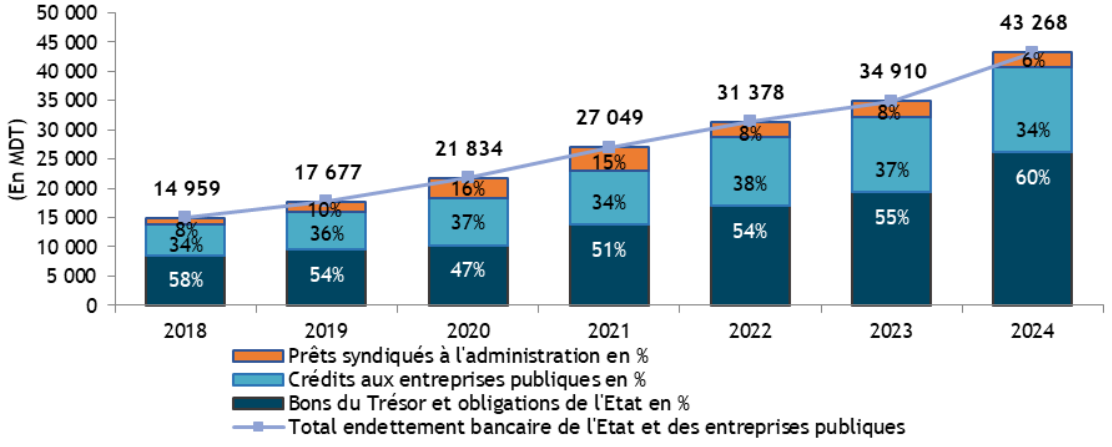

Parallèlement, les expositions des banques résidentes sur les 5 et 10 plus grands emprunteurs privés ont poursuivi leur tendance baissière pour représenter respectivement 47,5% et 77,9% des fonds propres nets de base du secteur bancaire en 2024 contre 49,9% et 80,9% en 2023.

Graphique 4 : Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques résidentes

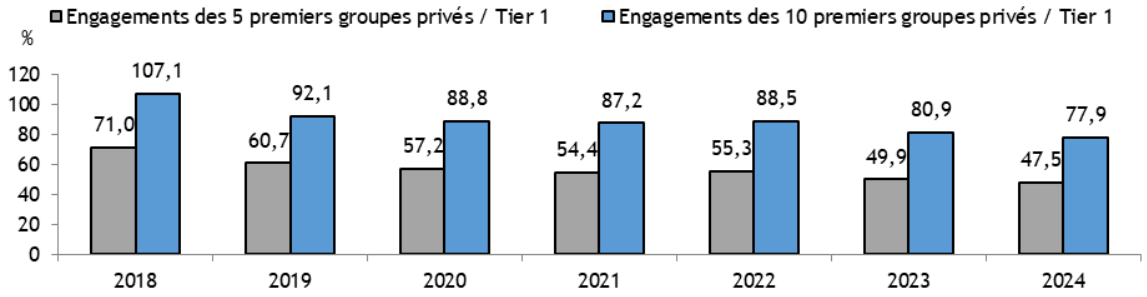

Les expositions des banques sur les 5 et 10 plus grands emprunteurs publics hors administration ont enregistré une reprise en 2024 pour représenter respectivement 81,3% et 100,8% des fonds propres nets de base des banques contre 71,4% et 89,1% en 2023.

Graphique 5:Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques

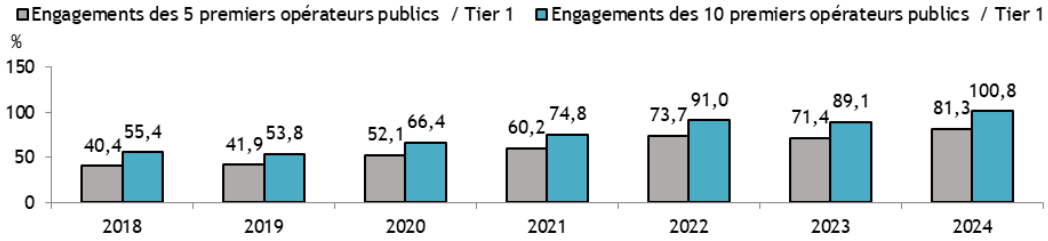

3. Risques liés à la qualité des actifs

L'exercice 2024 a été marqué par la poursuite de la dégradation de la qualité des actifs du secteur bancaire pour la troisième année consécutive et ce, en lien avec le contexte économique difficile.

Tableau 7: Evolution de la part des créances classées par opérateur (%)

Part des créances classées en %	2021	2022	2023	2024
Entreprises privées	18,1	17,1	18,7	19,9
Particuliers	7,4	7,6	7,7	8,0
Taux de créances classées global	**13,0**	**12,6**	**13,6**	**14,5**

La répartition des créances classées par type d'agent économique a été marquée par la poursuite de la détérioration du taux des créances classées des entreprises privées pour atteindre 19,9% à fin 2024, tirée principalement par la hausse du taux des créances non performantes sur les petites et moyennes entreprises. Aussi, la part des créances classées dans les engagements des particuliers a-t-elle connu une légère augmentation pour s'élever à 8% à fin 2024.

Graphique 6 : Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées du secteur bancaire (en %)

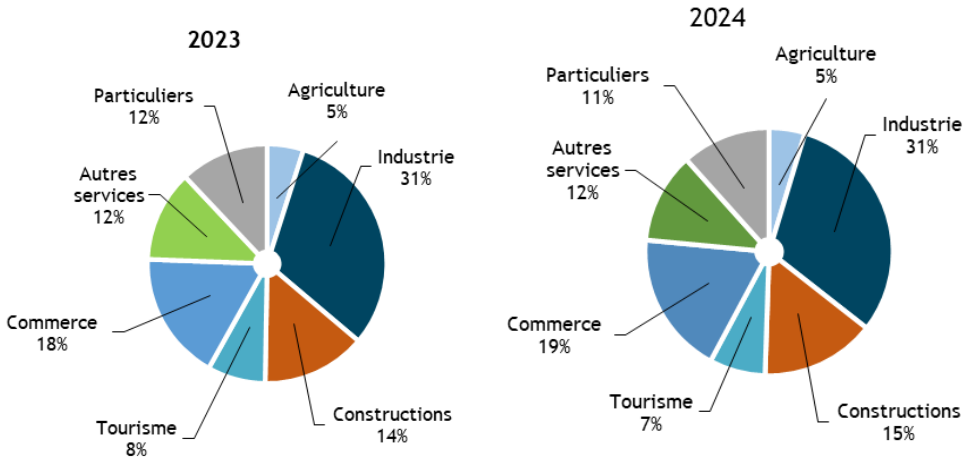

Source : Centrale d'Informations de la BCT

La ventilation des créances classées par secteur montre le maintien de la concentration sur les secteurs de l'industrie, des constructions et du commerce qui ont accaparé 64,5% de l'encours des créances classées en 2024 contre 62,8% en 2023. Réunis, ces trois secteurs représentent 54,7% des engagements du secteur bancaire.

Par ailleurs, les taux des créances classées des différents secteurs ont connu des évolutions défavorables en 2024 à l'exception du secteur agricole dont le taux des créances classées est revenu à 21,5% en 2024 contre 22,3% en 2023.

Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %)

Secteur d'activité	2023	2024*
Agriculture	22,3	21,5
Industrie	17,3	18,0
Constructions	24,2	27,1
Commerce	11,7	13,1
Tourisme	33,3	35,6
Autres services	10,1	10,0
Total engagement des professionnels	15,8	16,7
Particuliers	7,7	8,0

*Données provisoires

Source : Centrale d'Informations de la BCT

4. Risque de liquidité

L'année 2024 a connu une atténuation des risques sur la liquidité bancaire en rapport avec le ralentissement de l'activité du crédit et la bonne dynamique enregistrée en matière de collecte des dépôts.

Conséquemment, la part du refinancement dans le total des ressources des banques a poursuivi sa tendance baissière en 2024 pour revenir à 4,6% en 2024 contre 4,8% en 2023 reflétant une diminution des besoins des banques en liquidité.

Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective

En 2024, l'indice Tunindex a continué sa tendance haussière en affichant une performance positive de 13,7%, en 2024, marquant une accélération par rapport à sa hausse de 7,9% enregistrée en 2023.

Graphique 7: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2024

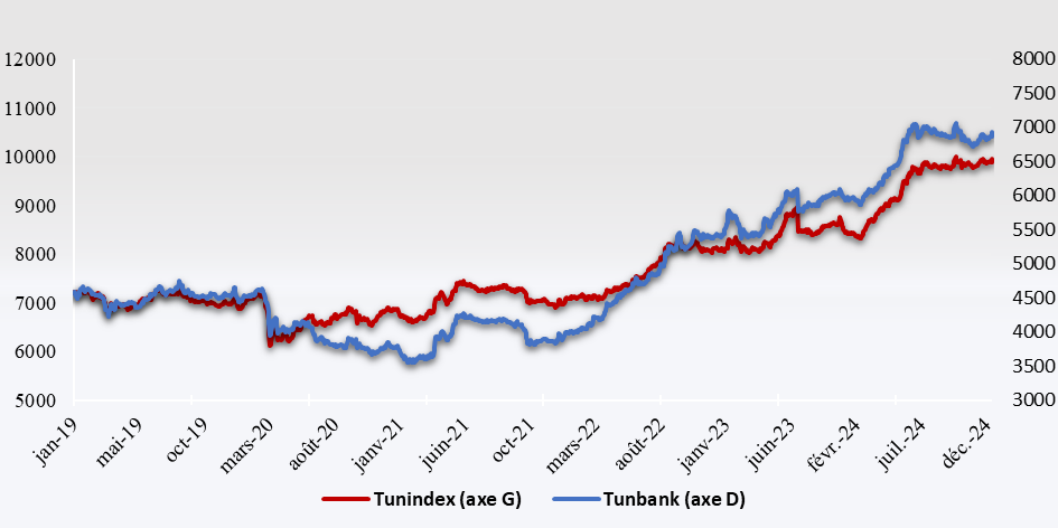

En 2024, le volume des émissions de bons du Trésor sur le marché primaire a diminué de 11,8%, s'établissant à 14.327 MDT, tandis que les Bons du Trésor Assimilables (BTA) ont repris, représentant 32% de ces émissions après une quasi-absence en 2023. D'un autre côté, l'emprunt obligataire national 2024 a permis de mobiliser 5 100 MDT.

Pour ce qui est des émissions privées par appel public à l'épargne (APE), elles sont revenues à 365 MDT en 2024 contre 522 MDT en 2023 marquant une deuxième baisse annuelle consécutive et ont été effectuées exclusivement par les institutions financières sur le compartiment obligataire.

La part de l'investissement étranger en portefeuille dans la capitalisation boursière a diminué, passant de 21,2% à fin 2023 à 19,6% au terme de l'année 2024. Le solde net des transactions réalisées par les investisseurs étrangers sur la cote de la Bourse a été négatif, atteignant 96 MDT.

Par ailleurs, quatre sociétés ont été radiées de la cote de la bourse, à savoir « SERVICOM », « MIP », « ELECTROSTAR » et « Gif-Filter », ce qui a ramené le nombre des sociétés cotées à 74 unités à fin 2024.

La dynamique positive de l'activité des OPCVM a continué avec un rendement annuel de 6,5% en 2024 contre 6,1% en 2023 et un accroissement des actifs nets de 1 217 MDT ou 21% en 2024 pour se situer à 7 005 MDT. Les unités obligataires accaparent 86% de ces actifs.

Chapitre 4

STRUCTURE ET PHYSIONOMIE DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER TUNISIEN

Chapitre 4 : Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et Financier Tunisien

Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité

Le paysage financier tunisien a été renforcé en 2024 par l'agrément accordé au sixième établissement de paiement : Firstpay.

Par conséquent, le nombre total des BEFs s'élève désormais à 47 répartis entre 22 banques résidentes, 7 banques non-résidentes, 8 établissements de leasing, 2 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 6 établissements de paiement.

Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés

	2020	2021	2022	2023	2024
Banques	**30**	**30**	**29**	**29**	**29**
Résidentes	23	23	22[3]	22	22
Non-résidentes	7	7	7	7	7
Établissements Financiers	**12**	**14**	**16**	**17**	**18**
Établissements de leasing	8	8	8	8	8
Sociétés de factoring	2	2	2	2	2
Banques d'affaires	2	2	2	2	2
Établissements de paiement	-	2	4	5	6
Total	**42**	**44**	**45**	**46**	**47**

Selon leur business model, les 22 banques résidentes sont réparties entre 17 banques universelles, 2 banques[4] spécialisées dans le financement des micro-projets et des PME et 3 banques[5] spécialisées dans l'activité bancaire islamique.

Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionnariat

1. Banques résidentes

Le capital des banques résidentes s'élève à 4 592 MDT à fin 2024 ; soit une augmentation de 99,5 MDT par rapport à 2023 expliquée par les augmentations de capital réalisées par :

- ABC- Tunisie : augmentation de 32 MDT portant le capital de la banque à 100 MDT et ce, en deux tranches successives. La première tranche a été effectuée à hauteur de 10,9 MD par voie d'incorporation des résultats reportés et la seconde a été effectuée à hauteur de 21,1 MD dont la souscription a été réservée à l'actionnaire ABC BSC.
- BIAT : augmentation de 25,5 MDT par incorporation des réserves portant le capital de la banque à 204 MDT.
- Amen Bank : réalisation en octobre 2024 de la deuxième phase de l'augmentation du capital par incorporation de réserves de 23,3 MDT pour le porter à 174,6 MDT.
- BTE : augmentation en numéraires de 18,7 MDT portant le capital à 108,7 MDT.

[3]À la suite de la liquidation de la BFT en avril 2022.
[4] La BTS et la BFPME.
[5]Wifak Intenational Bank (WIB), Banque Zitouna et Al Baraka Bank Tunisia.

Le capital des banques résidentes est réparti entre des actionnaires étrangers (39,8%), des actionnaires publics et parapublics (29,1%) et des actionnaires privés tunisiens (31,1%).

Graphique 8: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionnariat

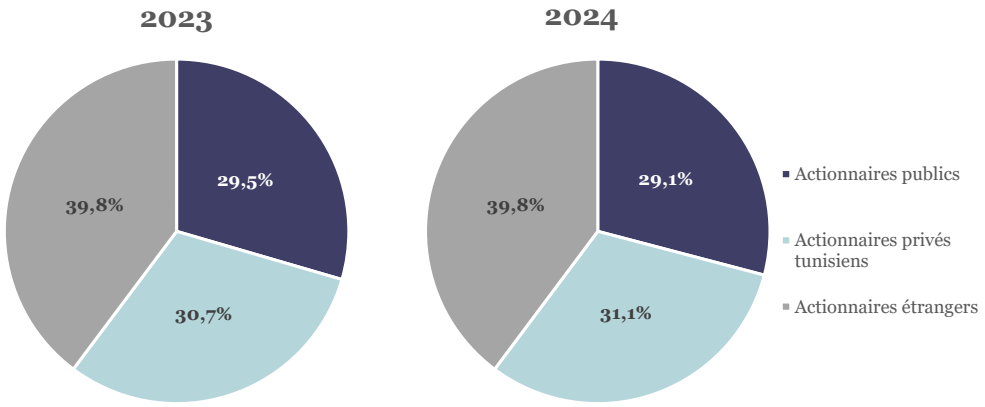

Selon le statut des actionnaires de référence[6], la répartition des banques résidentes demeure inchangée :

- l'État Tunisien dans 5 banques[7] ;
- les actionnaires étrangers dans 9 banques[8] ;
- les groupes d'affaires industriels et commerciaux dans 5 banques[9] ;
- l'actionnariat de référence est mixte (capital réparti à parts égales entre l'État Tunisien et un pays arabe) dans les 3 autres banques[10].

Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionnariat

	2020	2021	2022	2023	2024
Banques publiques	6	6	5[11]	5	5
Banques à capitaux étrangers	11	9[12]	9	9	9
Banques à capitaux privés tunisiens	3	5	5	5	5
Banques mixtes	3	3	3	3	3
Total	**23**	**23**	**22**	**22**	**22**

2. Banques non-résidentes

N'ayant connu aucun changement de physionomie, le capital des banques non-résidentes s'élève à 476 MDT à fin 2024 dont 83% reviennent à des actionnaires étrangers, particulièrement, libyens.

[6] Au sens de l'article 102 de la loi n°2016-48.
[7] STB, BNA, BH, BTS et BFPME.
[8] ATB, ATTIJARI, UIB, Citibank, Bank ABC, QNB, Al Baraka, BT et BZ.
[9] Amen Bank, BIAT, BTK, UBCI et WIB.
[10] TSBank, BTE et BTL.
[11] À la suite de la liquidation de la BFT en avril 2022.
[12] À la suite de la cession de la part de la BNP Paribas dans le capital de l'UBCI au groupe CARTE et de la participation de la BPCE dans le capital de la BTK à la société ÉTABLISSEMENT MT ELLOUMI.

3. Établissements de leasing

A fin 2024, le capital total des établissements de leasing est maintenu à 294 MDT. Sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des actionnaires privés tunisiens qui en détiennent 85,5%.

Graphique 9: Structure du capital des établissements de leasing à fin 2024

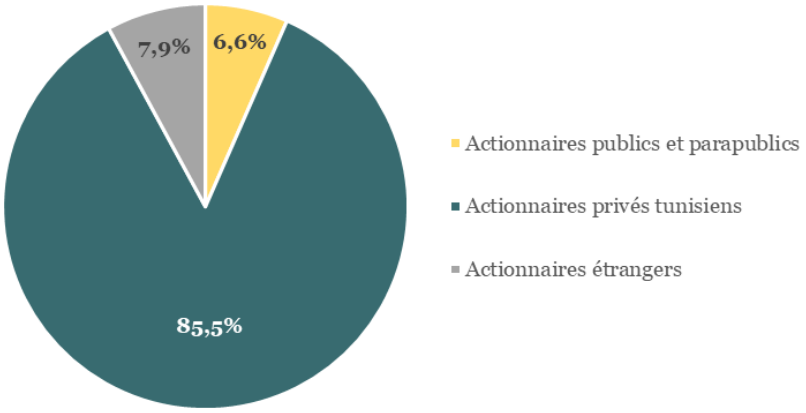

Par groupe d'affiliation, les groupes bancaires détiennent 46,1% du capital des établissements de leasing et représentent les actionnaires de référence de 6 établissements. Les actionnaires de référence des 2 autres établissements de leasing sont des groupes d'affaires privés tunisiens non-bancaires.

4. Établissements de paiement

Le capital des établissements de paiement agréés totalise 82 MDT à fin 2024 (contre 59 MDT à fin 2023) dont 68% sont détenus par les institutions du secteur financier et 31% par des sociétés privées non financières.

Graphique 10: Structure de l'actionnariat des établissements de paiement agréés à fin 2024

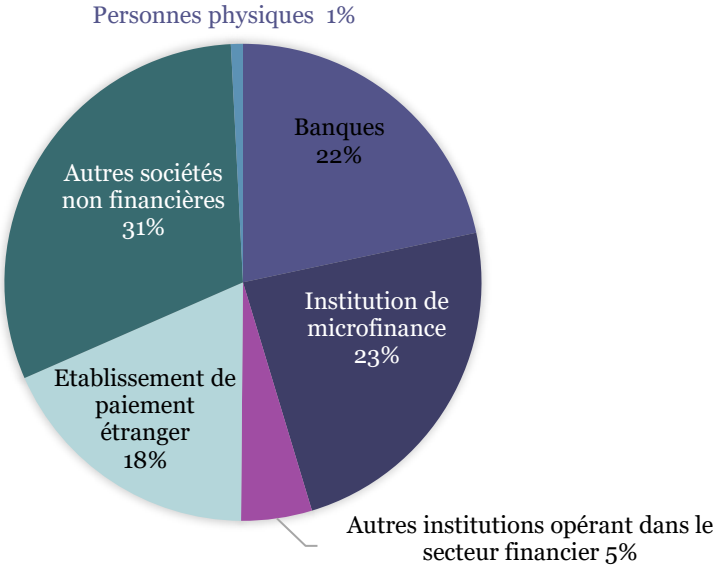

Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire

L'activité du secteur bancaire demeure concentrée sur les banques résidentes qui accaparent 93% du total actif, 95% des crédits et 97% des dépôts.

Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement

	2022	2023	2024*
Total actif (en MDT)	**163 905**	**172 456**	**186 685**
Part des banques résidentes (en %)	92,7%	93,2%	93,4%
Part des banques non-résidentes (en%)	4,2%	3,7%	3,5%
Part des établissements de leasing (en%)	2,9%	2,9%	2,9%
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2%	0,2%	0,2%
Crédits à la clientèle (en MDT)	**109 055**	**111 036**	**114 136**
Part des banques résidentes (en %)	95,1%	95,0%	94,8%
Part des banques non-résidentes (en %)	1,0%	0,9%	1,0%
Part des établissements de leasing (en%)	3,7%	3,8%	4,0%
Part des sociétés de factoring (en%)	0,3%	0,3%	0,2%
Dépôts de la clientèle (en MDT)	**99 781**	**106 813**	**117 692**
Part des banques résidentes (en%)	96,9%	97,2%	97,4%
Part des banques non-résidentes (en%)	3,1%	2,8%	2,6%

*Données provisoires

Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes

	Ratio de concentration %						Indice Herfindhal-Hirshman		
	4 premières banques			8 premières banques					
	2022	2023	2024*	2022	2023	2024*	2022	2023	2024*
Total actif	50,2	49,8	49,5	76,7	75,8	75,3	0,089	0,089	0,088
Crédits à la clientèle	50,4	49,0	48,1	76,9	75,8	74,7	0,089	0,087	0,085
Dépôts de la clientèle	48,6	48,5	48,0	77,2	76,5	75,0	0,092	0,092	0,090

*Données provisoires

Au niveau des banques résidentes, les ratios de concentration CR4[13] et des CR8[14] montrent un niveau de concentration élevé dans la mesure où les 4 et 8 premières banques contrôlent respectivement près de la moitié et plus des trois-quarts de l'activité bancaire.

L'analyse de la concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'actionnariat fait ressortir ce qui suit :

- La contribution des banques publiques demeure la plus importante avec une part de marché en termes d'actifs de 35,7%, de crédits de 37,9% et à un degré moindre au niveau des dépôts de 28,4%.
- Les banques à capitaux privés tunisiens détiennent 32,6% du total actif, 30,3% des crédits et 35,5% des dépôts.

[13] Ratio de concentration des quatre premières banques
[14] Ratio de concentration des huit premières banques

- Les banques à capitaux étrangers détiennent 28,5% des actifs, 28,9% des crédits et 33,1% des dépôts.
- Les banques mixtes détiennent des parts de marché de 3,2% en termes d'actifs, 2,9% des crédits et de 3,0% en termes de dépôts.

Graphique 11: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat

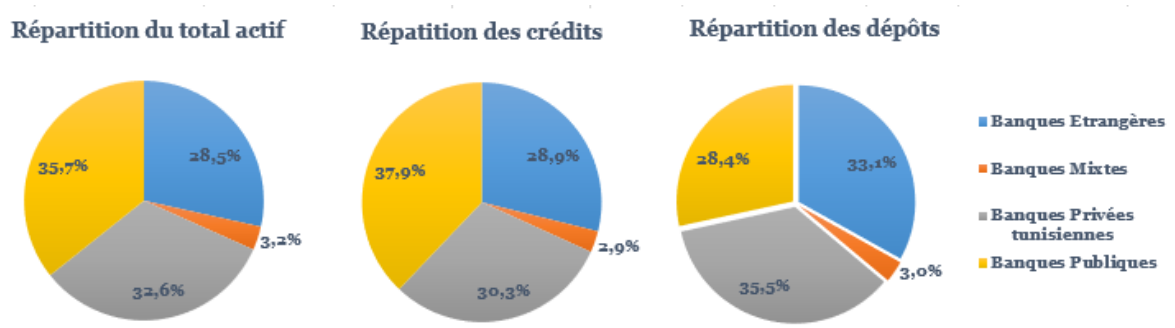

L'activité des établissements de leasing présente toujours une concentration au niveau du total actif avec une part de 65,4% détenue par les 4 premiers établissements en 2024.

Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing

	Total actif		
	2022	2023	2024*
Part des 4 premiers établissements (%)	66,3	66,0	65,4
Indice Herfindhal-Hirshman	0,147	0,145	0,144

*Données provisoires

En s'appuyant sur l'indice d'IHH compris entre 0,1 et 0,18 pour ces trois dernières années, cette concentration est classée comme modérée.

Une forte concentration de l'activité des banques non-résidentes est constatée au niveau des dépôts, des crédits et du total actif comme en témoignent le ratio de concentration et l'indice IHH qui dépasse le seuil de 0,18.

Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non- résidentes

	Total actif			Crédits			Dépôts		
	2022	2023	2024*	2022	2023	2024*	2022	2023	2024*
Part des 4 premières banques (%)	85,6	85,4	86,8	93,2	92,3	94,0	94,0	95,5	94,1
Indice Herfindhal-Hirshman	85,6	0,214	0,213	93,2	0,381	0,328	94,0	0,320	0,295

*Données provisoires

Section IV- Bancarisation

Le réseau d'agences bancaires s'est consolidé en passant de 2 041 agences à fin 2023 à 2 064 à fin 2024, soit une agence pour 5 800 habitants contre une agence pour 5 806 habitants une année auparavant.

Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Réseau	1 945	1 974	1 992	2 023	2 041	2 064
Densité du réseau bancaire[15]	6 027	5 934	5 906	5 835	5 806	5 800
Nombre de comptes (en milliers)	9 835	9 590	9 798	10 031	10 532	10 669
dont Nombre de comptes à vue	3 924	3 399	3 463	3 564	3 739	3 845
Nombre de comptes spéciaux d'épargne	5 762	4 911	5 020	5 295	5 213	5 231
Nombre de DAB & GAB	2 854	2 947	3 005	3 039	3 207	3 305
Nombre de cartes bancaires (en millions)	5,5	5,7	6,1	6,6	7,1	5,5
Nombre de transactions monétiques (en millions)	92,6	97,6	111,0	134,2	138,9	151,5
Volume de transactions monétiques (en MDT)	14 361	15 344	17 740	22 256	23674	26 273

*Données provisoires

Les deux tiers des agences (67%) sont situées dans le Grand Tunis et au Centre-Est.
Le réseau de deux banques privées[16] s'étend à plus de 200 agences.

Graphique 12: Répartition du réseau d'agences bancaires par région

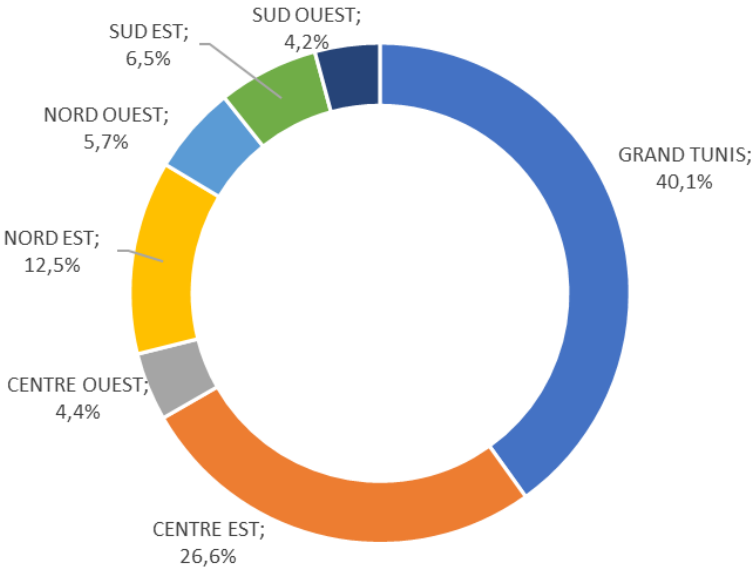

L'analyse de la bancarisation en termes de comptes montre que le nombre de comptes bancaires a évolué, sur les 5 dernières années, de 1,6% en moyenne par an pour dépasser les 10,6 millions de comptes à fin 2024.

Le nombre de cartes bancaires émises à fin 2024 s'élève à 5,5 millions de cartes, soit une baisse de 21,4% par rapport à 2023 expliquée par une opération d'assainissement des cartes non actives. En revanche, le nombre de DABs/GABs a poursuivi son augmentation avec une moyenne annuelle de 3% sur les 5 dernières années pour s'établir à 3 305 unités à fin 2024.

[15] Nombre d'habitants par agence.
[16] BIAT : 203 agences et BZ : 204 agences.

Chapitre 5

ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Chapitre 5 : Activité et Situation Financière des Banques et des Etablissements Financiers

Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes

L'évolution de la structure bilancielle consolidée des banques résidentes a été marquée en 2024 par :

- La poursuite du repli de la part des crédits dans le total des actifs bancaires de 2,3 pp pour représenter 65,0%.
- La consolidation de la part du portefeuille-titres dans le total des actifs bancaires de 3,4 pp pour représenter 20,1%. La part des bons du Trésor dans le total des actifs est passée de 9,4% à 10,9%.
- La consolidation de la part des dépôts en dinars de 1,4 pp pour atteindre 57,8% du passif des banques.
- Une légère consolidation de la part du refinancement auprès de la BCT aux alentours de 4,9% expliquée, notamment, par le ralentissement des emprunts à moyen et long termes.

Tableau 16: Structure bilantielle des banques résidentes (en %)

Eléments de l'Actif	2022	2023	2024*
Crédits	69,5	67,3	65,0
Crédits aux particuliers	18,6	18,1	17,5
Crédits aux professionnels	50,9	49,1	47,5
Bons du Trésor	9,8	9,4	10,9
Portefeuille-titres (hors bons du Trésor)	6,0	7,3	9,2
Immobilisations	2,9	3,0	1,6
Disponibilités	2,0	2,2	2,8
Dinars	1,0	1,0	1,4
Devises	1,1	1,3	1,4
Créances sur la BCT	3,7	4,3	4,5
Placement auprès des banques non-résidentes	0,6	0,7	0,6
Concours aux organismes financiers spécialisés	1,1	1,2	1,3
Autres actifs	4,4	4,6	4,2
Eléments du Passif et fonds propres	**2022**	**2023**	**2024***
Dépôts de la clientèle	67,8	67,3	68,5
Dinars	56,9	56,4	57,8
Devises	10,9	10,9	10,8
Emprunts à moyen et long terme	6,0	5,6	4,9
Fonds propres et provisions	17,8	17,5	17,1
Emprunts auprès de la BCT	6,6	4,7	4,9
Avoirs des banques non-résidentes	0,5	0,6	0,3
Emprunts auprès des banques non-résidentes	0,4	0,4	0,4
Dépôts et avoirs des établissements financiers	0,2	0,3	0,4
Autres passifs	0,7	3,7	3,5

*Données provisoires

Une quasi-stagnation du gap entre les emplois et les dépôts en dinars aux alentours de 39 milliards de dinars.

Graphique 13: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars[17]

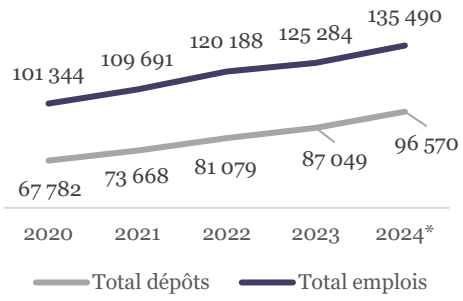

Graphique 14: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises

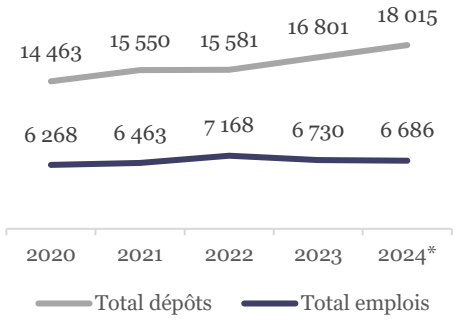

*Données provisoires

Section II- Activité et situation financière des banques résidentes

1. Évolution des emplois d'exploitation

L'année 2024 a été marquée par une accélération du taux de croissance des emplois d'exploitation des banques (8,2% contre 4,2% en 2023) pour s'établir à 143,9 Milliards de dinars. Cette accélération provient de la forte augmentation de l'encours du portefeuille-titres.

Tableau 17: Évolution des emplois des banques résidentes

	2022	2023	2024	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Crédits[18]	103 971	106 490	109 907	2 519	2,4	3 417	3,2
Crédits aux professionnels	76 139	77 736	80 500	1 597	2,1	2 764	3,6
Crédits aux particuliers	27 832	28 754	29 407	922	3,3	653	2,3
Portefeuille-titres	23 686	26 518	33 968	2 832	12,0	7 450	28,1
dont bons du Trésor	14 647	14 916	18 441	269	1,8	3 525	23,6
Total emplois d'exploitation	**127 656**	**133 008**	**143 875**	**5352**	**4,2**	**10 867**	**8,2**

*Données provisoires

1-1- Crédits à la clientèle

L'évolution de l'encours des crédits demeure relativement faible en 2024 ; soit 3,2% contre 2,4% en 2023 malgré une légère accélération du rythme de croissance des crédits aux professionnels en 2024 (3,6% contre 2,1% en 2023) impulsée par l'important accroissement des financements des entreprises publiques.

[17] Les emplois sont calculés à la base du total portefeuille titres et du total crédits
[18] Source : Centrale d'Informations (données de 22 banques hors crédits à l'administration publique)

1-2- Portefeuille-titres

L'encours du portefeuille-titres a augmenté de 7 499 MDT ou 28,1% provenant essentiellement des souscriptions aux bons du Trésor et autres titres de l'Etat.

Tableau 18: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Titres de propriété	4 141	4 262	4 627	121	2,9	365	8,6
Part dans les OPCVM	78	87	105	10	12,4	17	20,0
Titres de créances	19 466	22 169	29 236	2 702	13,9	7 067	31,9
Bons du Trésor et autres titres de l'Etat	16 934	19 313	26 118	2 379	14,1	6 805	35,2
Obligations	380	460	558	80	21,1	98	21,3
Fonds gérés	2 153	2 395	2 560	243	11,3	164	6,9
Portefeuille-titres	**23 686**	**26 518**	**33 968**	**2 833**	**12,0**	**7 449**	**28,1**

*Données provisoires

2. Évolution des ressources d'exploitation

En 2024, les ressources d'exploitation ont progressé à un rythme soutenu, soit 9,2% (contre 6,9% en 2023) à la faveur de la hausse des dépôts en dinars pour atteindre 122,8 Milliards de dinars.

Le recours des banques aux ressources du marché monétaire a enregistré une augmentation de 13,2% (contre une baisse en 2023 de 23,5%) pour s'établir à 8 Milliards de dinars.

Tableau 19: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts	96 660	103 850	114 585	7 190	7,4	10 735	10,3
Dinars	81 079	87 049	96 570	5 970	7,4	9 521	10,9
Devises	15 581	16 801	18 015	1 220	7,8	1 214	7,2
Ressources d'emprunt à MLT	8 537	8 608	8 231	71	0,8	-377	-4,4
Total des ressources d'exploitation	**105 197**	**112 458**	**122 816**	**7 261**	**6,9**	**10 358**	**9,2**
Emprunts sur le marché monétaire	**9292**	**7 105**	**8 045**	**-2 187**	**-23,5**	**940**	**13,2**

*Données provisoires

2-1- Mobilisation des dépôts

Les dépôts ont enregistré en 2024 une accélération de leur rythme de progression (soit +10,3% contre +7,4% à fin 2023) pour se situer à 114 585 MDT au terme de 2024 dépassant ainsi l'encours des crédits. Cette hausse a concerné particulièrement les dépôts en dinars (+10,9%) et à moindre ampleur ceux en devises (+7,2%).

Tableau 20: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts en dinars	**81 079**	**87 049**	**96 570**	**5 970**	**7,4**	**9 521**	**10,9**
Dépôts à vue	26 791	28 224	31 367	1 433	5,4	3 142	11,1
Dépôts d'épargne	30 279	33 451	37 002	3 172	10,5	3 551	10,6
dont Comptes Spéciaux D'Epargne	27 284	30 173	33 498	2 889	10,6	3325	11,0
Dépôts à terme	18 236	19 726	22 264	1 489	8,2	2 538	12,9
Certificat de dépôts	5 773	5 648	5 937	-126	-2,2	290	5,1
Dépôts en devises	15 581	16 801	18 015	1 220	7,8	1 214	7,2
Total dépôts	**96 660**	**103 850**	**114 585**	**7 190**	**7,4**	**10 735**	**10,3**

*Données provisoires

La structure des dépôts des banques résidentes en 2024 a été marquée par le renforcement de la part des dépôts en dinars de 0,5 pp pour atteindre 84,3% contre une régression de la part des dépôts en devises pour se situer à 15,7%.

L'année 2024 a été marquée par une quasi-stagnation de la structure des dépôts en dinars, avec une part des dépôts d'épargne de 38,3% et une part des dépôts à vue de 32,5%. La part des dépôts à terme et certificats de dépôts s'est également stabilisée au niveau de 29,2% du total des dépôts en dinars du secteur bancaire.

2-2- Ressources d'emprunts à moyen et long termes

Les ressources d'emprunts à moyen et long termes du secteur bancaire ont régressé de 4,4% par rapport à leur encours à fin 2023 pour revenir à 8 231 MDT.

Tableau 21: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Ressources budgétaires	2 733	2 901	3 049	168	6,1	148	5,1
Ressources extérieures	2 036	1 841	1 583	-195	-9,6	-259	-14,0
Emprunts obligataires	2 508	2 536	2 183	28	1,1	-353	-13,9
Autres emprunts	1 259	1 330	1 416	70	5,6	86	6,5
Ressources d'emprunts à MLT	**8 537**	**8 608**	**8 231**	**71**	**0,8**	**-377**	**-4,4**

*Données provisoires

3. Indicateurs de risques et de solidité financière

3-1- Risque de liquidité

L'exercice 2024 a été marqué par une augmentation du recours des banques aux ressources de la BCT comme en témoignent :

- Une reprise du refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie (hors achat ferme de bons du Trésor) de 5,5 % pour s'établir à 7 279 MDT à fin 2024 (contre une baisse de 26,6 % ou 2 499 MDT une année auparavant).

- La hausse du taux de couverture des crédits par les ressources du marché monétaire passant de 7,5 % en 2023 à 8,2% en 2024.

Tableau 22: Indicateurs de liquidité des banques résidentes

En %	2022	2023	2024*
Actifs liquides / Total Actif en dinars	10,1	9,5	12,6
Ratio (Crédits/Dépôts) en %	105,5	101,4	96,2
Taux de couverture des crédits par les Ressources du marché monétaire	10,0	7,5	8,2

*Données provisoires

Le profil de risque de liquidité des banques résidentes demeure satisfaisant en 2024 avec :

- Un ratio LTD sectoriel qui s'est stabilisé, depuis plus de quatre ans, à un niveau inférieur à 120%. Avec un encours des dépôts dépassant celui des crédits, le ratio LTD moyen a atteint 96,2% à fin 2024.
- Un ratio moyen de liquidité LCR largement supérieur au minimum réglementaire de 100% ; soit 223,3% en décembre 2024.

Tableau 23: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes[19]

Seuil du LCR	déc.-23		déc.-24	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Supérieur à 100%	19	98,7	20	100,0
Entre 90% et 100%	0	-	0	-
Entre 80% et 90%	0	-	0	-
Inférieur à 80%	1	1,3	0	-

3-2- Risque de crédit

Les indicateurs du risque de crédit des banques résidentes ont connu une détérioration en 2024 comme en témoignent :

- L'augmentation du risque additionnel de 321 MDT qui s'est traduite par la poursuite de l'aggravation du taux de migration passant de 2,7% à fin 2023 à 3% à fin 2024.
- L'accroissement de l'encours des créances classées de 11,2% pour atteindre 19,2 milliards de dinars.
- La hausse de la part des créances classées pour atteindre 14,5% des engagements contre 13,6% à fin 2023 et 12,6% à fin 2022 résultant de l'aggravation continue de la part des créances classées des entreprises privées passant de 17,1% à fin 2022 à 18,7% à fin 2023 et à 19,9% à fin 2024.
- La hausse de la part des créances classées 4 dans le total des engagements pour atteindre 12% et ce, en dépit de la radiation, en 2024, d'une enveloppe de 793 MDT dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire n°2022-01.

Tableau 24: Paramètres de défaut des banques résidentes

En % sauf indications contraires	2022	2023	2024*
Taux de migration moyen (%)	1,7	2,7	3,0
Encours des créances classées (MDT)	15 665	17 297	19 234
Part des créances classées dans le total engagements (%)	12,6	13,6	14,5
Part des créances classées 4 dans le total engagements (%)	11,0	11,7	12,0

*Données provisoires

[19] Hors BFPME et BTS

En outre, l'analyse de ces évolutions montre que :

- La structure des créances non performantes par classe demeure marquée par une prépondérance de la classe 4 qui représente 82,6% des créances classées à fin 2024.

Graphique 15: Ventilation des engagements par classe (en %)

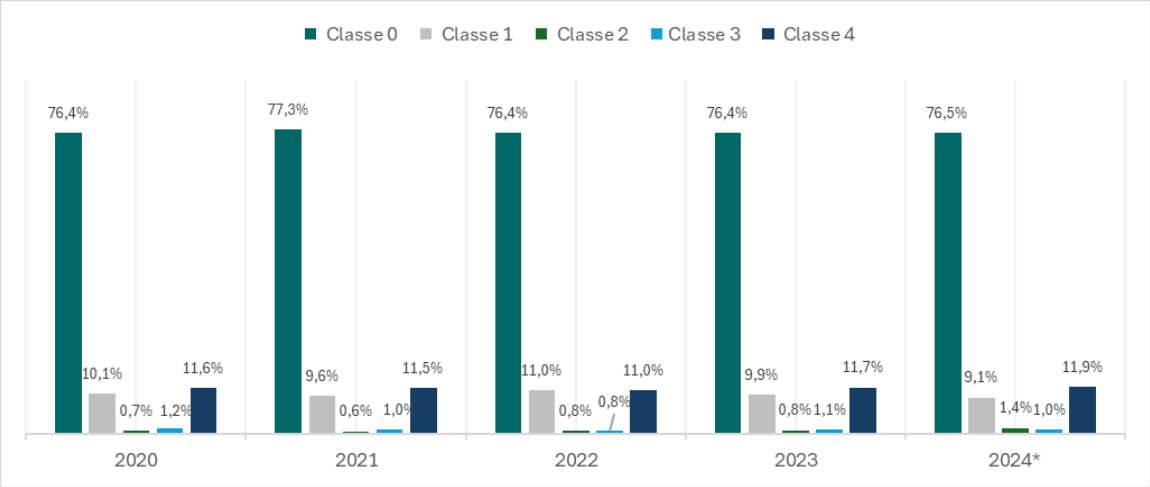

*Données provisoires

- 9 banques détenant 40,2 % du total actif du secteur, affichent une part des créances classées supérieure à 15%.

Tableau 25: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2024

Seuil de la part des créances classées	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 7%	9	40,3
Entre 7% et 10%	1	7,5
Entre 10% et 15%	3	12,0
Supérieur à 15%	9	40,2

En matière de couverture des créances, l'année 2024 a été marquée par :

- Une poursuite de la baisse du taux de couverture des créances classées par les provisions de 2,5 pp pour s'établir à 50,5 % expliquée par les opérations de radiations.
- Un maintien de la couverture des créances courantes par les provisions collectives au même niveau de 2023 ; soit 1,7% et ce, à la faveur de la révision annuelle de la méthodologie de calcul des provisions collectives par la BCT.
- L'affectation de 18% du PNB réalisé par le secteur bancaire au titre de 2024 aux dotations aux provisions pour couvrir le risque de crédit.

Tableau 26: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes

En %	2022	2023	2024*
Taux de couverture des créances classées par les provisions	55,1	53	50,5
Taux des provisions collectives / Engagements 0 et 1	1,5	1,7	1,7
Coût du risque	2,6	1,6	1,3
Dotations aux provisions /PNB	23,3	20,0	18,0

*Données provisoires

L'analyse par banque du taux de couverture des créances classées par les provisions fait ressortir des disparités. En effet, 10 banques détenant 53% du total actif du secteur affichent des taux supérieurs à 60% et 9 banques détenant 30% du total actif affichent des taux inférieurs à 50%.

Tableau 27: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2024

Taux de couverture des créances classées par les provisions	Nombre de banques	Part dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	9	30,0
Entre 50% et 60%	3	17,0
Supérieur à 60%	10	53,0

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité des banques résidentes

Le PNB global du secteur a enregistré une croissance de 5,5 % (contre 8,7 % à fin 2023) pour s'établir à 8 022 MDT résultant de l'effet conjugué de :

- La poursuite de la progression des revenus du portefeuille d'investissement de 486 MDT ou 31,1 % provenant essentiellement des intérêts sur les bons du Trésor.
- L'amélioration des commissions nettes de 4,5 % ou 68 MDT.
- La régression de la marge d'intérêts globale de 1,8 % ou 69 MDT en rapport avec la faible croissance de l'activité et la montée des risques de crédit.

Tableau 28: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes

				Variations			
	2022	2023	2024*	2023/2022		2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Intérêts et Revenus Assimilés	8541	10 186	10 657	1 645	19,3%	471	4,6%
Intérêts Encourus et Charges Assimilées	5040	6 408	6 947	1 368	27,1%	540	8,4%
Marge d'Intérêts	**3501**	**3 778**	**3 709**	**277**	**7,9%**	**-69**	**-1,8%**
Commissions Nettes	1441	1 502	1 570	61	4,2%	68	4,5%
Gains Nets sur Portefeuille-Titre Commercial et Opérations Financières	832	763	694	-69	-8,3%	-69	-9,0%
Revenus du Portefeuille d'Investissement	1224	1 562	2 049	338	27,6%	486	31,1%
Produit Net Bancaire-PNB	**6996**	**7 603**	**8 022**	**607**	**8,7%**	**419**	**5,5%**

*Données provisoires

En termes relatifs, la marge d'intermédiation s'est située à 3,9% à fin 2024 résultant de la stagnation du rendement moyen du portefeuille crédit au niveau de 9,2% et la légère augmentation du coût moyen des dépôts de 0,1 pp.

Graphique 16: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes

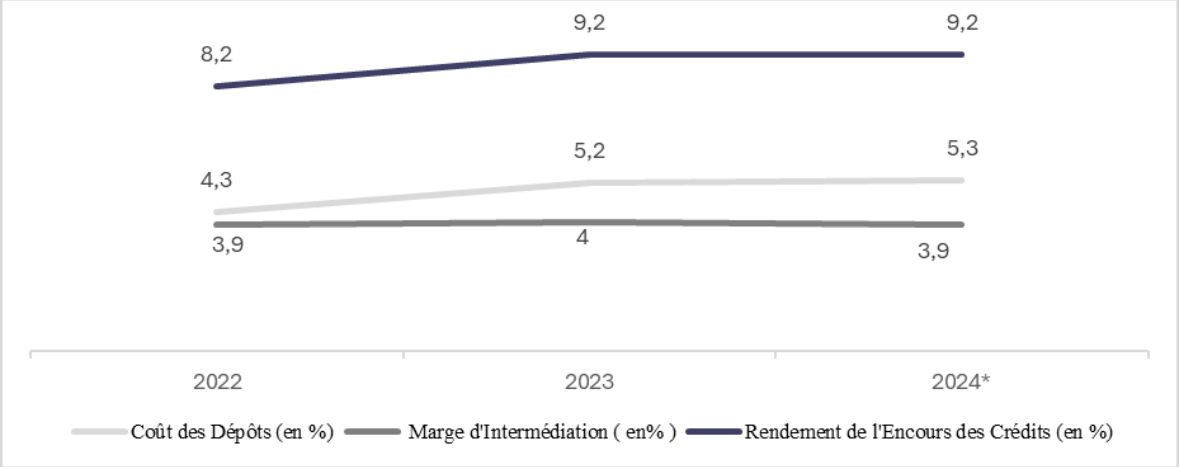

*Données provisoires

Compte tenu de ces évolutions, la structure du PNB a été marquée par la poursuite de :

- La consolidation de la part des revenus du portefeuille-titres d'investissement de 5 pp pour s'établir à 25,5%,
- La baisse de la part de la marge d'intérêts de 3,5pp pour revenir à 46,2%,
- La baisse de la contribution des commissions nettes de 0,2 pp et des gains nets sur portefeuille-titres commercial et opérations financières de 1,3 pp pour représenter respectivement 19,6% et 8,7%.

Graphique 17 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%)

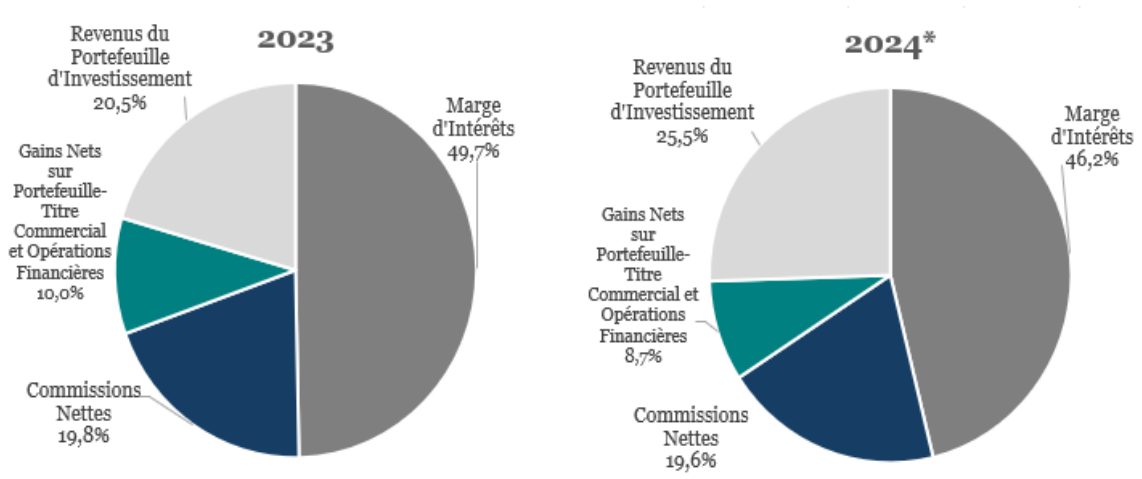

*Données provisoires

Etant donné que les charges opératoires ont évolué à un rythme plus accéléré que le PNB, le coefficient d'exploitation des banques résidentes s'est détérioré de 1,2pp pour se situer à 46,2% à fin 2024.

Tableau 29: Répartition du PNB des banques résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Produit net bancaire	**6 996**	**7 603**	**8 022**	**607**	**8,7%**	**419**	**5,5%**
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 633	1 520	1 493	-113	-6,9%	-27	-1,8%
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	23	60,1	37,4	37	161,3%	-23	-37,8%
(+) Autres produits d'exploitation	45	42	49,6	-3	-6,7%	8	18,1%
(-) Charges opératoires	3 142	3 416	3 703	274	8,7%	287	8,4%
Dont frais du personnel	2 148	2 338	2 541	190	8,8%	203	8,7%
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	217	233	236,9	16	7,4%	4	1,7%
Résultat d'exploitation	**2 027**	**2 417**	**2 601**	**390**	**19,2%**	**184**	**7,6%**
(+/-) Autres éléments ordinaires et éléments extraordinaires	-27	-86	-61	-59	218,5%	25	-29,1%
(-) Impôts sur les bénéfices	793	879,9	964,9	87	11,0%	85	9,7%
Résultat net	**1 207**	**1 451**	**1 576**	**244**	**20,2%**	**125**	**8,6%**

*Données provisoires

Le PNB total réalisé par le secteur en 2024 a été affecté comme suit :

- 49,1% pour couvrir les charges opératoires et les amortissements,
- 19,1% pour couvrir le risque de crédit (20,8% en 2023) avec une enveloppe additionnelle de provisions collectives de 57,5 MDT (249 MDT en 2023),
- 12% au titre des impôts sur les bénéfices, et
- 19,6% sous forme de bénéfices.

Graphique 18: Répartition du PNB des banques résidentes (en %)

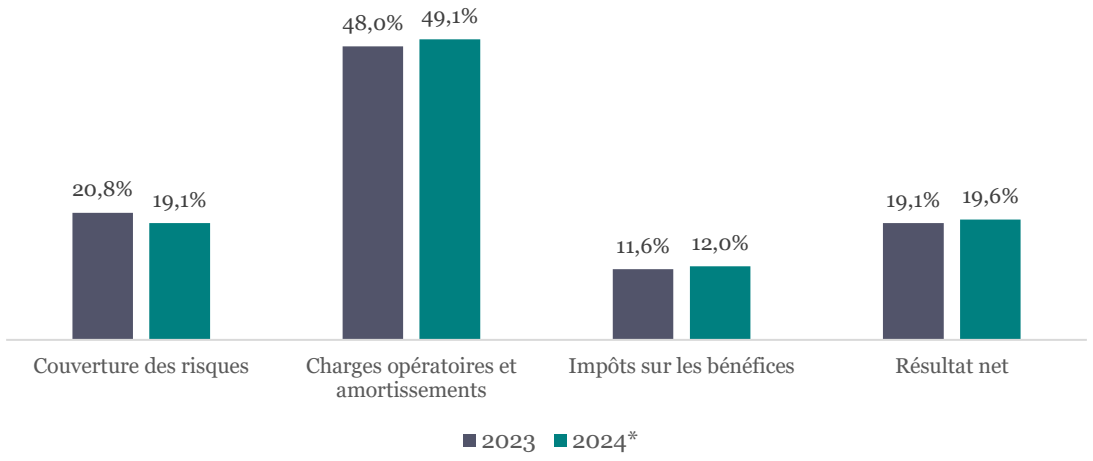

*Données provisoires

Au titre de l'exercice 2024, le secteur a affiché un bénéfice net global de 1,6 milliard de dinars ; soit une augmentation de 8,6% (contre 20,2% en 2023) ce qui a permis de maintenir les indicateurs de rentabilité du secteur quasiment au même niveau que celui de l'année précédente ; soit une rentabilité des actifs «ROA» de 1,0% et une rentabilité des fonds propres «ROE» de 10,3%.

Graphique 19: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes

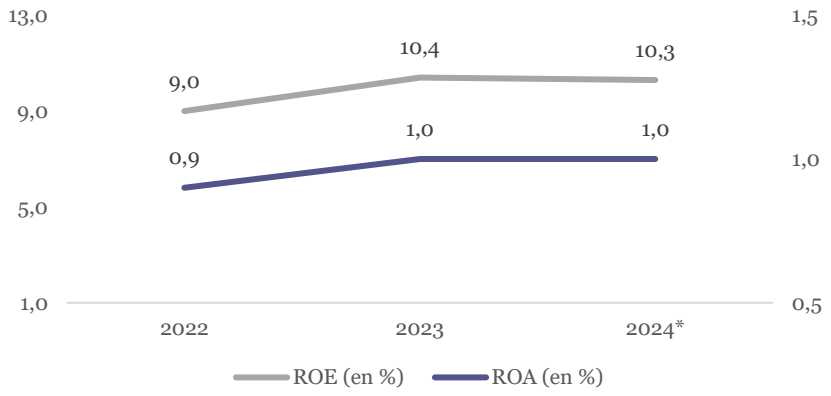

*Données provisoires

Au titre de 2024, 17 banques ont affiché un résultat bénéficiaire totalisant 1 753,9 MDT (contre 16 banques avec un bénéfice cumulé de 1 664,8 MDT en 2023) et 5 banques ont affiché un résultat déficitaire totalisant 179,5MDT (contre 6 banques avec une perte cumulée de 214 MDT en 2023).

Etant signalé que dans le cadre de la poursuite des politiques prudentes de distribution des dividendes, la BCT a publié une circulaire aux BEF portant sur les conditions de distribution des dividendes au titre de l'exercice 2024[20]. Conséquemment, le bénéfice cumulé des banques au titre de 2024 a été affecté à hauteur de 48,4% en dividendes distribués (soit 850 MDT) et de 51,6% en réserves.

Graphique 20: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes

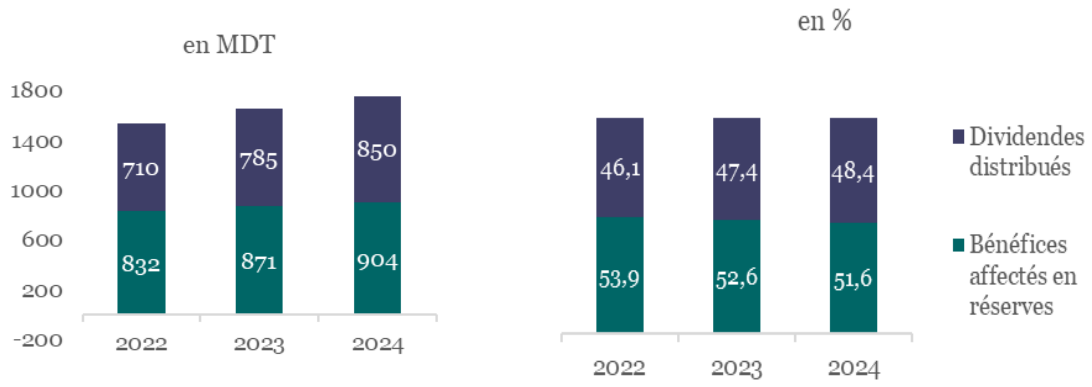

[20]Circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2025-02 du 29 janvier 2025.

5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

A la faveur de la révision annuelle de la méthode de calcul des provisions collectives et du maintien de la politique limitative de distribution des dividendes édictée par la BCT depuis la crise pandémique, le secteur bancaire tunisien a consolidé progressivement son assise financière au cours des dernières années.

A fin 2024, les fonds propres nets de base ont enregistré une hausse de 4,1% pour s'établir à 13,5 Milliards de dinars et les fonds propres nets ont augmenté de 1,3% pour s'élever à 16,5 Milliards de dinars à fin 2024.

Tableau 30: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Capital	4 217	4 493	4 592	276	6,5%	99	2,2%
Fonds propres nets de base	**11 915**	**12 961**	**13 490**	**1 046**	**8,8%**	**529**	**4,1%**
Fonds propres complémentaires	3 448	3 334	3 022	-114	-3,3%	-312	-9,4%
Fonds propres nets	**15 363**	**16 295**	**16 512**	**932**	**6,1%**	**217**	**1,3%**
Actifs pondérés par les risques	**109 807**	**114 891**	**114 813**	**5 084**	**4,6%**	**-78**	**-0,1%**

*Données provisoires

Par ailleurs, les actifs pondérés par les risques ont quasiment stagné à leur niveau de 2023, soit 114,8 Milliards de dinars. Ceci a permis au secteur bancaire de consolider ses ratios de solvabilité avec une marge de plus de 4 pp permettant de faire face à une montée éventuelle des risques et aux nouvelles exigences prudentielles envisagées dans le cadre de la convergence vers les standards internationaux (Bâle 3 et IFRS).

Tableau 31: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes

En %	2022	2023	2024*
Ratio de solvabilité	14,0	14,2	14,4
Ratio Tier 1	10,9	11,3	11,7

*Données provisoires

Les banques ont pu renforcer davantage la consistance de la qualité de leurs fonds propres avec une prépondérance des fonds propres nets de base qui constituent 81,7% des fonds propres nets du secteur (contre 79,5% en 2023).

Graphique 21: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%)

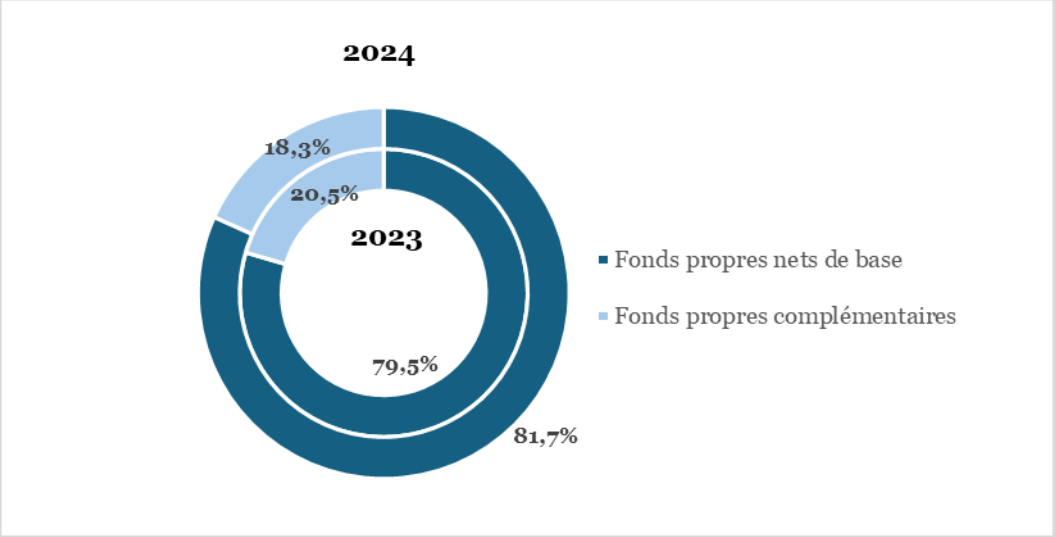

Une disparité des ratios de solvabilité est constatée entre les banques :

- 15 banques accaparant 88,7% du total actif du secteur affichent à fin 2024 des marges supérieures à 2% pour le ratio de solvabilité global.
- 16 banques accaparant 89,8% du total actif du secteur affichent à fin 2024 des marges supérieures à 2% pour le ratio Tier 1.
- 5 banques ayant une part de marché en termes d'actifs de 4,7 % se trouvent, en 2024, dans une situation de non-respect du minimum des ratios de solvabilité.

Tableau 32: Répartition des ratios de solvabilité des banques résidentes à fin 2024

	2023		2024	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Seuil du ratio de solvabilité				
Supérieur à 12%	16	89,8	15	88,7
Entre 10% et 12%	1	5,5	2	6,6
Inférieur à 10%	5	4,7	5	4,7
Seuil du ratio Tier 1				
Supérieur à 9%	16	89,8	16	89,8
Entre 7% et 9%	1	5,5	1	5,6
Inférieur à 7%	5	4,7	5	4,7

La situation des banques résidentes est affectée négativement par les difficultés des petites banques à participation publique pour lesquelles l'Etat a décidé de maintenir sa participation dans le capital et les a soumis à des missions de full-audit externe en vue d'arrêter un programme de restructuration comprenant leur recapitalisation en vue de leur permettre de respecter les normes prudentielles d'adéquation des fonds propres.

Section III- Activité et situation financière des banques islamiques

En 2024, l'activité des banques exerçant des opérations islamiques s'est caractérisée par la consolidation de leur part de marché en termes de crédits de 0,8 pp pour s'établir à 8,2 %. Les parts de marché de ces banques en termes de total actif et de dépôts ont augmenté de 0,2 pp pour s'établir respectivement à 7,1% et 8,2%.

Tableau 33: Indicateurs des banques islamiques

Part dans le total secteur (%)	2021	2022	2023	2024
Total actif	6,7	6,7	6,9	7,1
Total Dépôts	7,6	7,8	8,0	8,2
Total Crédits	6,8	6,8	7,4	8,2

1. Évolution des emplois d'exploitation

Les emplois d'exploitation des banques islamiques s'élèvent, au terme de l'année 2024, à 9 766 MDT enregistrant une augmentation de 14,6 % (contre 10,2 % en 2023).

Le portefeuille de crédits des banques islamiques s'élève à 9 068 MDT et demeure dominé par les opérations de Mourabaha (soit 65,1 %) suivies par les opérations d'Ijara avec une part de 16,1%.

Tableau 34: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques

	2022	2023	2024	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MD	En %	En MD	En %
Portefeuille Mourabaha	5 218	5 678	5 900	460	8,8	222	3,9
Portefeuille Ijara	1 092	1 228	1 461	136	12,4	233	19,0
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	110	121	146	11	9,8	25	20,7
Impayés, créances immobilisées, arrangements et rééchelonnements	211	219	1 011	8	3,9	792	361,6
Autres financements	541	698	550	157	29,1	-148	-21,2
Titres de placement et de participation	557	575	698	18	3,2	123	21,4
Total emplois d'exploitation	**7 729**	**8 519**	**9 766**	**790**	**10,2**	**1247**	**14,6**

2. Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques s'adonnant à des opérations islamiques ont évolué de 13 % (contre 9,4 % à fin 2023) pour atteindre 9 507 MDT à fin 2024 dont 9 422 MDT ou 99 % sont constituées des dépôts (contre 8 313 MDT à fin 2023).

La structure des dépôts des banques islamiques demeure quasiment inchangée avec 45,4 % de comptes d'épargne, 34,2 % de comptes à vue et 20,4% de dépôts participatifs.

Tableau 35: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques

	2023	2024*	Variations 2024/2023	
			En MD	En %
Comptes à vue	2 949	3 223	273	9,3
Comptes d'épargne	3 667	4 278	611	16,7
Dépôts participatifs	1 696	1 921	225	13,3
Ressources à moyen et long termes	102	85	-17	-16,7
Total ressources d'exploitation	**8 415**	**9 507**	**1 092**	**13,0**

*Données provisoires

3. Risque de crédit

Les indicateurs du risque de crédit des banques s'adonnant à des opérations islamiques ont connu une détérioration en 2024 comme en témoignent :

- L'augmentation du risque additionnel de 131 MDT qui s'est traduite par l'aggravation du taux de migration passant de 1,6% à fin 2023 à 2,9% à fin 2024.
- L'accroissement de l'encours des créances classées de 30,8% pour se situer à 754 MDT à fin 2024 contre une augmentation de 9,1% une année auparavant.
- L'aggravation de la part des créances classées pour atteindre 6,7% des engagements contre 5,8% à fin 2023.

Tableau 36: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques

	2022	2023	2024*
Encours des créances classées (MDT)	528	577	754
Part des créances classées dans le total des engagements (%)	5,8	5,8	6,7
Encours des provisions (MDT)	180	203	262
Taux de couverture des créances classées par les provisions (%)	36,6	38,0	37,5

*Données provisoires

Par ailleurs, le taux de provisionnement des créances classées a diminué de 0,5 pp pour atteindre 37,5%.

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le PNB des banques islamiques a connu une amélioration de 12% contre 10,1% l'année précédente.

La structure du PNB reste dominée par la forte contribution de la marge de profit ; soit une part qui dépasse 70%.

Tableau 37: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques

	2022	2023	2024*	Variations			
				2023/2022		2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge de profit	353	397	455	44	12,6	58	14,7
Commissions	104	118	126	14	13,4	8	6,3
PNB	**513**	**564**	**632**	**52**	**10,1**	**68**	**12,0**
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	26	27	29	2	6,3	1	4,8
Dotations nettes aux provisions	52	62	94	10	19,7	31	50,3
Charges opératoires	267	303	337	36	13,7	34	11,2
Résultat net	**126**	**140**	**125**	**14**	**11,1**	**-15**	**-10,6**

*Données provisoires

Les charges opératoires des banques islamiques ont augmenté de 11,2%. Conséquemment, le coefficient d'exploitation a connu une légère amélioration pour s'établir à 53,4% à fin 2024 (contre 53,7%% à fin 2023).

Compte tenu d'un effort net de provisionnement de 94 MDT, le résultat net global des banques islamiques a baissé de 10,6% (contre une hausse de 11,1% en 2023) pour se situer à 125 MDT à fin 2024.

Conséquemment à ces évolutions, les indicateurs de rentabilité de ces banques ont connu une détérioration à fin 2024.

Tableau 38: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques

En %	2022	2023	2024*
Rentabilité des actifs (ROA)	1,3	1,4	1,1
Rentabilité des fonds propres (ROE)	12,9	13,6	11,2

*Données provisoires

5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les ratios de solvabilité moyens des banques islamiques demeurent globalement satisfaisants et procurent aux 3 banques des marges confortables pour le développement de leurs activités.

Tableau 39: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques

En %	2022	2023	2024*
Ratio Tier 1	12,1	12,1	12,0
Ratio de solvabilité	14,3	13,8	13,4

*Données provisoires

Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing

1. Evolution de l'activité des établissements de leasing

L'année 2024 s'est caractérisée par une croissance relativement soutenue de l'activité des établissements de leasing quoi que moins importante que les deux exercices précédents ; soit une progression des mises en forces de 10,4% (contre 13,8% en 2023 et 17% en 2022) pour s'établir à 2 387 MDT. Conséquemment, l'encours du crédit-bail du secteur a augmenté de 9,3% pour se situer à 4 447 MDT à fin 2024.

Graphique 22: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT)

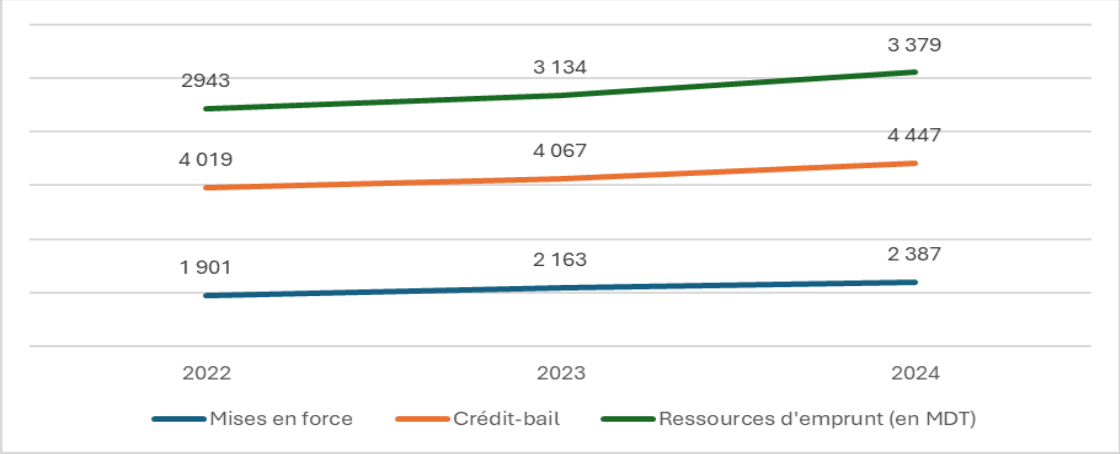

L'activité du leasing a été financée à hauteur de 74% par des ressources d'emprunt. La structure de ces ressources s'est caractérisée en 2024 par ce qui suit :

- Les emprunts bancaires restent la principale source d'emprunt, représentant 58,5 % des ressources d'emprunt (contre 53,6 % à fin 2023).
- Le léger renforcement de la part des emprunts obligataires pour s'établir à 28 %.
- La poursuite de la baisse de la part des ressources extérieures pour se situer à 11% (contre 16,4% à fin 2023 et 20,4% à fin 2022).

Tableau 40: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing

	2022	2023	2024
Ressources d'emprunt (en MDT)	2 943	3 134	3 379
dont Ressources bancaires (%)	50,8%	53,6%	58,5%
Ressources obligataires (%)	25,4%	27,3%	28,0%
Ressources extérieures (%)	20,4%	16,4%	11,0%

2. Indicateurs de risque et de solidité financière

2-1- Risque de liquidité et de taux

Les ressources bancaires des établissements de leasing couvrent 43% de leurs crédits ; ce qui les expose à :

- des risques de refinancement et de transformation d'échéances ;
- un risque important de taux vu que les emplois sont assortis de taux fixes alors que 54% des ressources sont à taux variables.

Tableau 41: Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing

En %	2022	2023	2024
Taux de couverture des crédits par les ressources bancaires	37,2	39,3	43,1
Ressources bancaires/total ressources	39,9	42,3	46,7
Ressources obligataires /total ressources	19,9	21,5	22,4

2-2- Risque de crédit

Le profil de risque de crédit du secteur du leasing au titre de l'année 2024 a été marqué par :

- L'augmentation de l'encours des créances classées de 23 MDT ou 5,7 % pour s'établir à 418 MDT compte tenu des opérations de radiation d'une enveloppe de créances totalisant 25 MDT en 2024.
- La part des créances classées est revenue de 9,1% à fin 2023 à 8,9% à fin 2024 en raison de l'augmentation du total des engagements (+7,6%).
- Le taux de couverture des créances classées par les provisions s'élève à 66,9% à fin 2024 ; lequel taux est jugé satisfaisant étant donné que les sociétés de leasing sont propriétaires des biens financés qui sont essentiellement sous forme de matériel roulant, ce qui leur permet de maitriser les pertes financières en cas de défaut des clients.

Tableau 42: Paramètres de défaut des établissements de leasing

	2022	2023	2024
Encours des créances classées (en MDT)	420	395	418
Part des créances classées (en %)	10,2	9,1%	8,9%
Taux de couverture des créances classées par les provisions (en %)	71,7	71,6%	66,9%
Taux des provisions collectives (en %)	1,4	1,3%	1,5%

L'analyse des indicateurs de la qualité du portefeuille par établissement montre que :

- L'ensemble des établissements affichent des parts de créances classées supérieures à 7% dont trois établissements dépassent 9% (représentant 23,6% de l'actif du secteur).

Tableau 43:Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2024

Seuil de la part des créances classées	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 7%	0	0
Entre 7% et 9%	5	76,4%
Supérieur à 9%	3	23,6%

- 2 établissements représentant 37,1% du total actif affichent des taux de provisionnement supérieurs à 70%.

Tableau 44: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2024

Seuil de la part des créances classées	Nombre d'établissements	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	-	-
Entre 50% et 70%	6	62,9%
Supérieur à 70%	2	37,1%

3. Exploitation et indicateurs de rentabilité

L'exercice 2024 a été marqué par un accroissement de la marge d'intérêts de 4,1 % (ou 11 MDT) ; soit une hausse moins importante que celle de 2023 (6,1 %) et 2022 (14,7%). Cette évolution est en ligne avec l'évolution de l'activité et s'explique par l'effet conjugué du léger renchérissement du coût des ressources (+0,1 pp) et de l'amélioration du rendement des crédits de 0,2 pp pour s'élever à 13,3% à fin 2024.

Tableau 45: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing

	2022	2023	2024	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge d'intérêts	247	262	273	15	6,1	11	4,1
Produit net de leasing	**282**	**295**	**311**	**13**	**4,6**	**16**	**5,7**
Charges opératoires	101	114	123	13	12,9	9	8,2
Dotations nettes aux provisions	51	22	20	-29	-56,9	-2	-8,9
Résultat net	**83,0**	**103,1**	**106,2**	**20,1**	**24,1**	**3,1**	**3,0**

Le produit net de leasing de 2024 s'est amélioré de 5,7% (ou 16 MDT) pour atteindre 311 MDT suite notamment à l'augmentation des revenus sur portefeuille-titres (+6 MDT ou 22,4%).

Ce produit net de leasing a été affecté à hauteur de 39,5% pour couvrir les charges opératoires et 6,3% pour couvrir les risques de crédit-bail (contre respectivement 38,6 % et 7,4 % en 2023).

Le résultat net global du secteur s'est légèrement amélioré de 3 % pour s'établir à 106,2 MDT sous l'effet de l'augmentation du coefficient d'exploitation et la hausse notable de l'impôt sur les bénéfices de 29 %.

Graphique 23: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing

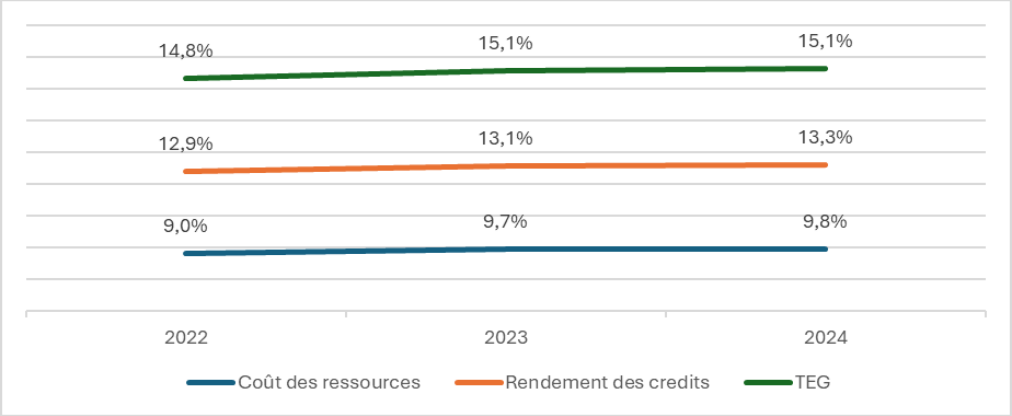

Par conséquence, la rentabilité du secteur du leasing s'est légèrement repliée, avec un ROE de 13 % et un ROA de 2,2 %, contre respectivement 13,6 % et 2,3 % à fin 2023.

Tableau 46 : Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing

En %	2022	2023	2024
ROA	2%	2,3%	2,2%
ROE	12%	13,6%	13,0%

4. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets du secteur du leasing se sont établis à 858 MDT à fin 2024, en hausse de 2,4 % par rapport à 2023 ; compte tenu de la distribution d'une enveloppe de dividendes de 54 MDT représentant 51 % du résultat net du secteur (contre 47% en 2023).

En application des dispositions de la circulaire n°2025-01, les sociétés de leasing ont constitué, au titre de l'exercice 2024, une enveloppe de provisions collectives de 63 MDT représentant 1,5% de l'engagement courant contre 1,3% à fin 2023.

Tableau 47: Evolution des fonds propres des établissements de leasing

	2022	2023	2024	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Fonds propres nets de base	621	679	722	58	9,3	43	6,4
dont capital	284	294	294	10	3,5	-	-
Fonds propres complémentaires	185	159	136	-26	-14,1	-23	-14,7
Provisions collectives	52	59	63	7	13,5	4	6,8
Fonds propres nets	**806**	**838**	**858**	**32**	**4,0**	**20**	**2,4**

Les fonds propres nets de base constituent 84% des fonds propres nets du secteur à fin 2024 contre 81% en 2023, ce qui témoigne de la poursuite de l'amélioration de la qualité des fonds propres du secteur.

Tableau 48: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing%

En %	2022	2023	2024
Ratio Tier 1	13,6%	13,8%	13,6%
Ratio de solvabilité	17,7%	17,1%	16,1%

Le secteur du leasing maintient une marge confortable de solvabilité avec :

- Un ratio Tier 1 de 13,6% et un ratio de solvabilité global de 16,1% à fin 2024.
- Des ratios de solvabilité supérieurs à 15% pour la majorité des établissements de leasing ainsi que des ratios Tier 1 dépassant les 10% pour l'ensemble des établissements du secteur.

Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes

1. Evolution des emplois d'exploitation

Les emplois d'exploitation des banques non-résidentes ont enregistré en 2024 un léger accroissement de 1% ou 20MUSD par rapport à 2023, résultant de l'effet conjugué de la reprise de l'activité de crédits (+11%) et de la baisse des opérations de placement sur le marché monétaire en devises principalement auprès de la BCT (-26,2%).

Tableau 49: Evolution des emplois des banques non-résidentes

	2022	2023	2024*	Variations			
				2023/2022		2024/2023	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Opérations de trésorerie	***1 576***	**1 442**	**1 421**	**-134**	**-8,5**	**-21**	**-1,5**
dont placement auprès des banques	641	735	690	94	14,6	-45	-6,1
- *Installées en Tunisie*	*128*	127	98	-1	-0,8	-29	-22,9
- *Installées à l'étranger*	*513*	608	592	95	18,4	-15	-2,5
dont auprès de la BCT	399	407	301	8	2,1	-107	-26,2
Crédits	**335**	**331**	**368**	**-4**	**-1,4**	**36**	**11**
- à des résidents	87	75	64	-12	-13,3	-11	-15,2
- à des non-résidents	249	256	304	7	2,8	48	18,7
Portefeuille-titres	**198**	**183**	**188**	**-15**	**-7,5**	**5**	**2,6**
Total emplois d'exploitation	**2 109**	**1 957**	**1 977**	**-152**	**-7,2**	**20**	**1,0**

*Données provisoires

Graphique 24: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %)

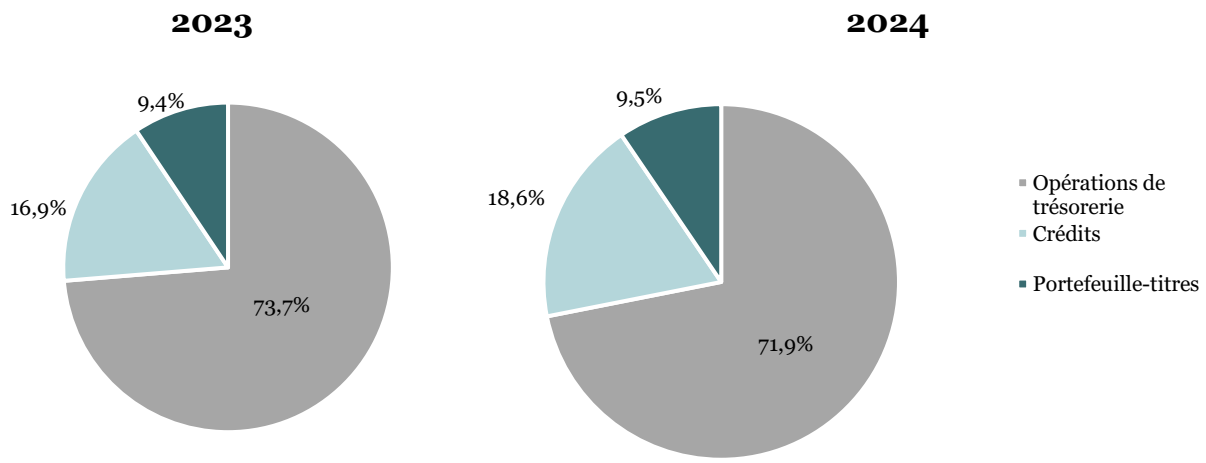

2. Evolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques non-résidentes ont enregistré en 2024 une progression plus importante qu'en 2023 (+ 1,9% contre +0,3% en 2023). Cette évolution résulte de :

- L'augmentation des dépôts de la clientèle de 3,9% ou 38MUSD.
- La baisse des emprunts bancaires de 2,8% ou 10 MUSD.

Tableau 50 : Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Emprunts bancaires	**312**	**353**	**343**	**41**	**13,1**	**-10**	**-2,8**
Banques installées en Tunisie	114	116	111	2	1,8	-5	-4,3
Banques installées à l'étranger	198	238	232	40	20,2	-6	-2,5
Dépôts de la clientèle	**1 003**	**968**	**1 006**	**-35**	**-3,5**	**38**	**3,9**
Résidente	6	57	51	51	850,0	-6	-10,5
Non-résidente	998	911	955	-87	-8,7	44	4,8
Autres ressources	**5**	**3**	**0,3**	**-2**	**-40,0**	**-3**	**-90,0**
Total ressources d'exploitation	**1 320**	**1 324**	**1349**	**4**	**0,3**	**25,3**	**1,9**

*Données provisoires

La structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes a enregistré en 2024 une augmentation de la part des dépôts de la clientèle (74,6 % contre 73,1% en 2023) contre un repli de la part des emprunts bancaires revenant à 25,4%

Graphique 25: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %)

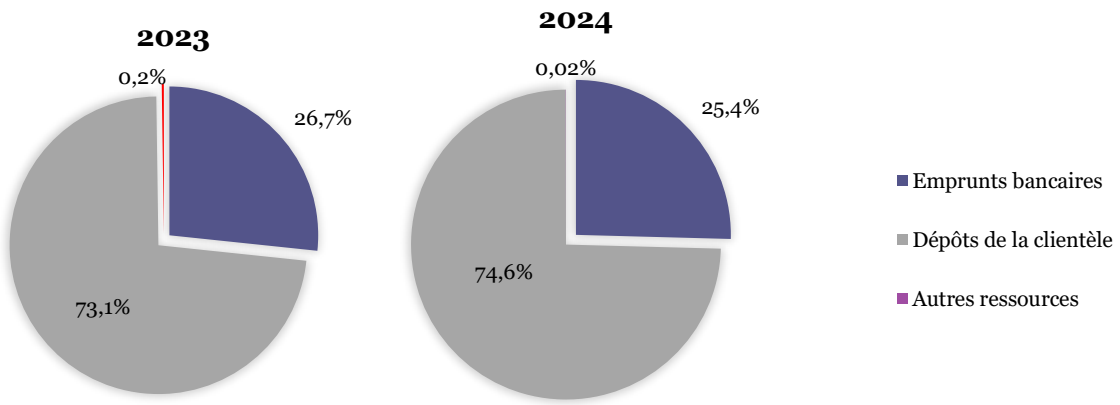

3. Exploitation

La marge d'intérêts issue de l'activité des banques non-résidentes s'est légèrement améliorée en 2024, avec une progression de 4,4% ou 2,8MUSD pour s'élever à 66,8 MUSD. Cette augmentation résulte principalement des revenus nets des opérations avec les établissements bancaires et financiers.

Néanmoins, le PNB a baissé de 3,5 % ou 3,7 MUSD pour s'établir à 103,9 MUSD suite essentiellement à la baisse significative des revenus du portefeuille d'investissements de 58,3 %.

Tableau 51 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes

	2022	2023	2024*	Variations 2023/2022		Variations 2024/2023	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Marge d'intérêts	30,3	64,0	66,8	33,7	111,2	2,8	4,4
Commissions nettes	9,2	11,4	10,8	2,2	24,0	-0,6	-5,5
Gains nets sur opérations de change	25,0	24,5	23,1	-0,5	-2,2	-1,3	-5,4
Revenus du portefeuille d'investissements	7,4	7,5	3,1	0,1	0,8	-4,3	-58,3
Produit net bancaire	**71,9**	**107,3**	**103,9**	**35,4**	**49,3**	**-3,7**	**-3,5**
Charges opératoires	28,9	35,0	34,6	6,1	21,2	-0,4	-1,2
Dotations nettes aux provisions	9,0	3,0	3,4	-6,5	-67,2	0,4	16,6
Résultat d'exploitation	32,6	66,8	64,1	34,2	105,0	-2,7	-4,0
Résultat net	**14,8**	**37,7**	**32,0**	**22,9**	**154,9**	**-5,7**	**-15,2**

*Données provisoires

En termes de structure du PNB, la part de la marge d'intérêts des banques non-résidentes s'est consolidée pour atteindre 65% (contre 59% en 2023).

Graphique 26: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %)

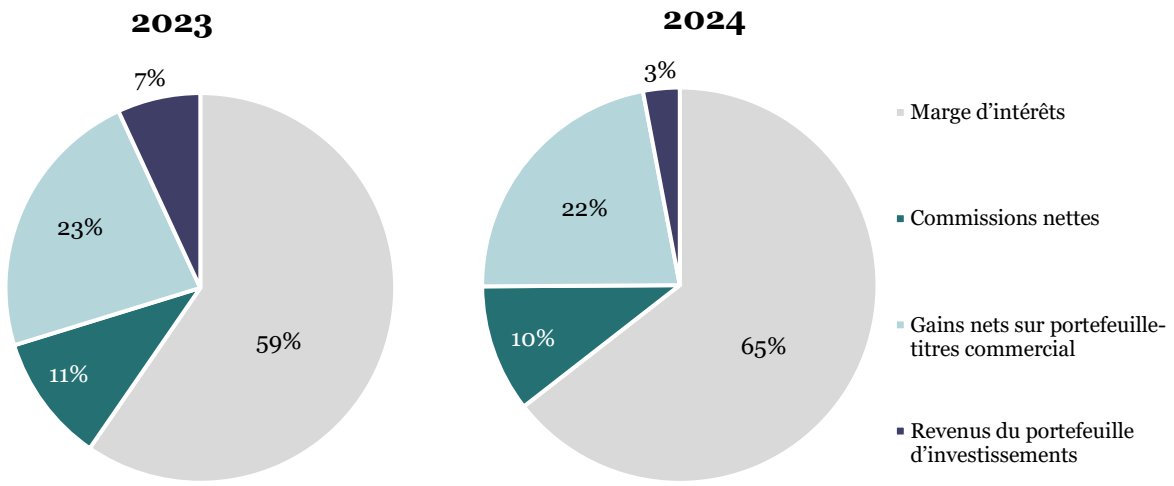

En dépit d'une baisse de 1,2% des charges opératoires, le coefficient d'exploitation s'est aggravé de 0,8 pp pour se situer à 33,4% à fin 2024 en lien avec la baisse du PNB de 3,5%.

Le résultat net global des banques non-résidentes a diminué de 5,7 MUSD ou 15,2% pour s'établir à 32 MUSD.

Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring

1. Evolution de l'activité des établissements de factoring

Au titre de l'exercice 2024, l'activité des établissements de factoring a enregistré un net repli avec une baisse de l'encours des financements de 88MDT ou 28 % (contre une hausse de 11,8% en 2023) pour s'établir à 233 MDT.

Tableau 52: Indicateurs sur l'activité du factoring

	2022	2023	2024	Variations			
				2023/2022		2024/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Encours des financements (en MDT)	287	321	233	34	11,8%	-88	-27,5%

Du côté des ressources, l'année 2024 a été marquée par une baisse de 35 % ou 57 MDT des emprunts mobilisés principalement auprès des banques.

La structure des ressources révèle l'importance des certificats de dépôt qui représentent 61,9 % du total des ressources, suivis par les ressources bancaires (26,7%) et les emprunts obligataires (11,4%).

Tableau 53: Evolution des ressources des établissements de factoring

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	
				En MDT	En %
Fonds propres	**83**	**89**	**97**	**8**	**9,3**
Ressources d'emprunt (en MDT)	**138**	**162**	**105**	**-57,0**	**-35,2**
Part des emprunts bancaires (en %)	41,4	55,3	26,7	-	-
Part des emprunts obligataires (en %)	11,8	13,6	11,4	-	-
Part des certificats de dépôts (en %)	46,7	31,1	61,9	-	-

2. Résultat d'exploitation des établissements de factoring

Le produit net de factoring a enregistré une amélioration de 12,4% ou 2,9MDT en 2024 pour atteindre 27 MDT. Ce produit provient à hauteur de 61% de la marge d'intérêts, de 32% des commissions nettes et de 7% des gains nets sur portefeuille-titres.

Ce produit net de factoring a été affecté pour couvrir les charges opératoires à hauteur de 34,3 %, le risque de crédit à hauteur de 7,4 % et l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 12,7%. Conséquemment, le résultat net global des établissements de factoring s'est amélioré de 9% pour s'élever à 11 MDT au titre de l'exercice 2024.

Tableau 54: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	
				En MDT	En %
Marge d'intérêt	14	15,6	16,3	0,6	4,1
Produit net de factoring	**22**	**24**	**27**	**2,9**	**12,4**
Charges opératoires	9	8,4	9,3	0,9	10,7
Coefficient d'exploitation (en %)	39,1	35,0	34,3	-	-0,7
Dotations nettes aux provisions	3	2,4	2,0	-0,4	-16,7
Résultat net	**7**	**10**	**11**	**0,9**	**9,0**

Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement

1. Evolution de l'activité des établissements de paiement

À fin 2024, les établissements de paiement en activité totalisent un actif de 94,3MDT. Ils offrent leurs services à travers un réseau composé de 51 agences propres et de 3 463 agents mandatés.

Les agents de paiement mandatés sont localisés essentiellement sur le Grand Tunis (28,6% du total) suivi du gouvernorat de Sfax (7,4%) et de Sousse (7%).

Tableau 55 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement

	2022	2023	2024*
Nombre de comptes de paiement clients	24 414	34 703	78 930
Dont comptes de paiement clients actifs	6 122	9 204	23 830
Montant total des transactions (MD)	46	495	1 632
Nombre de transactions	124 299	1 023 496	4 149 888
Nombre d'agences et d'agents de paiement	1 403	2 442	3 514

*Données provisoires

Le nombre total des comptes de paiement ouverts auprès des établissements de paiement s'élève à 78 930 comptes à fin 2024 dont 30% seulement sont actifs.
76% de ces comptes de paiement sont de niveau 2, 23% sont de niveau 1 et 1% sont de niveau 3.

Graphique 27: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération

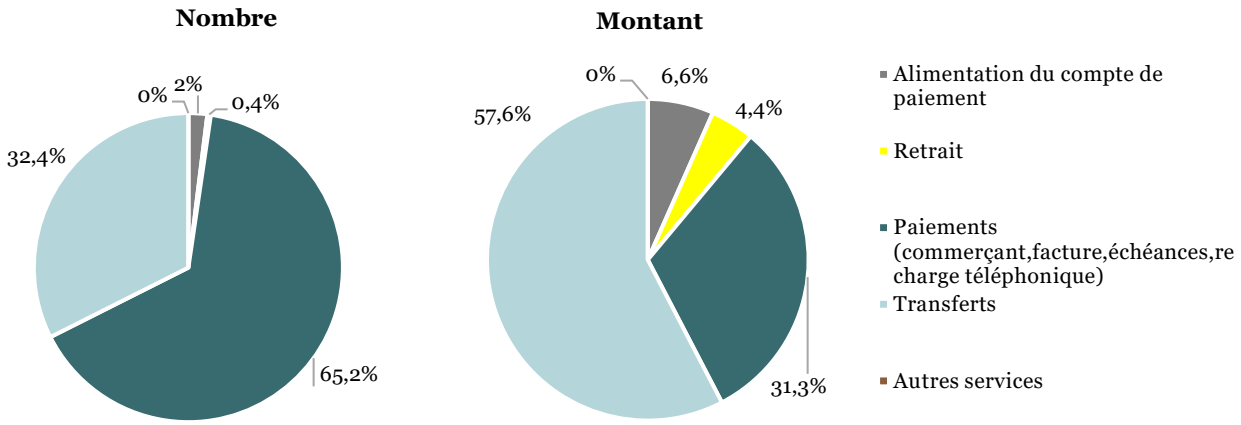

En 2024, les établissements de paiement ont effectué environ 4,2 millions de transactions pour un montant total de l'ordre de 1 632 MDT (contre respectivement 1 million de transactions et 495 MDT en 2023).

En termes de nombre, les transactions sont ventilées comme suit :

- ✓ 65,2% proviennent des opérations de paiement dont 54,5% sont des opérations de paiement des échéances de micro-crédits, 5,7% de recharge téléphonique et 5% de paiement des factures.
- ✓ 32,4% proviennent des opérations de transferts de fonds dont 23,9% sont des opérations de réception de fonds de l'étranger et 8,5% des transferts nationaux.
- ✓ 2,4% proviennent des opérations de cash-in et cash out.

En termes de montant, les transactions sont ventilées comme suit :

- ✓ 57,6% proviennent des opérations de transferts de fonds dont 54,9% sont des opérations de réception de fonds de l'étranger et 2,7% des transferts nationaux.
- ✓ 31,3% proviennent des opérations de paiement sous forme principalement d'opérations de paiement des échéances de micro-crédits (30,3%).
- ✓ 11% proviennent des opérations de cash-in et cash out dont 6,6% des opérations d'alimentation des comptes de paiement et 4,4% sont des opérations de retrait.

2. Exploitation

Le produit net du paiement consolidé des établissements de paiement en activité s'est établi à 9,7 MDT au titre de 2024 enregistrant une croissance d'environ 8,4 MDT par rapport à 2023, lequel niveau demeure insuffisant et ne permet pas de couvrir les importantes charges d'exploitation, ce qui explique les pertes affichées par ces établissements, qui ont atteint 17,3 MDT au titre de l'exercice 2024 contre 12,4 MDT au titre de l'exercice 2023.

Graphique 28: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars)

*Données provisoires

Annexes

Annexes

Annexe 1: Organigramme du pôle de la stabilité financière

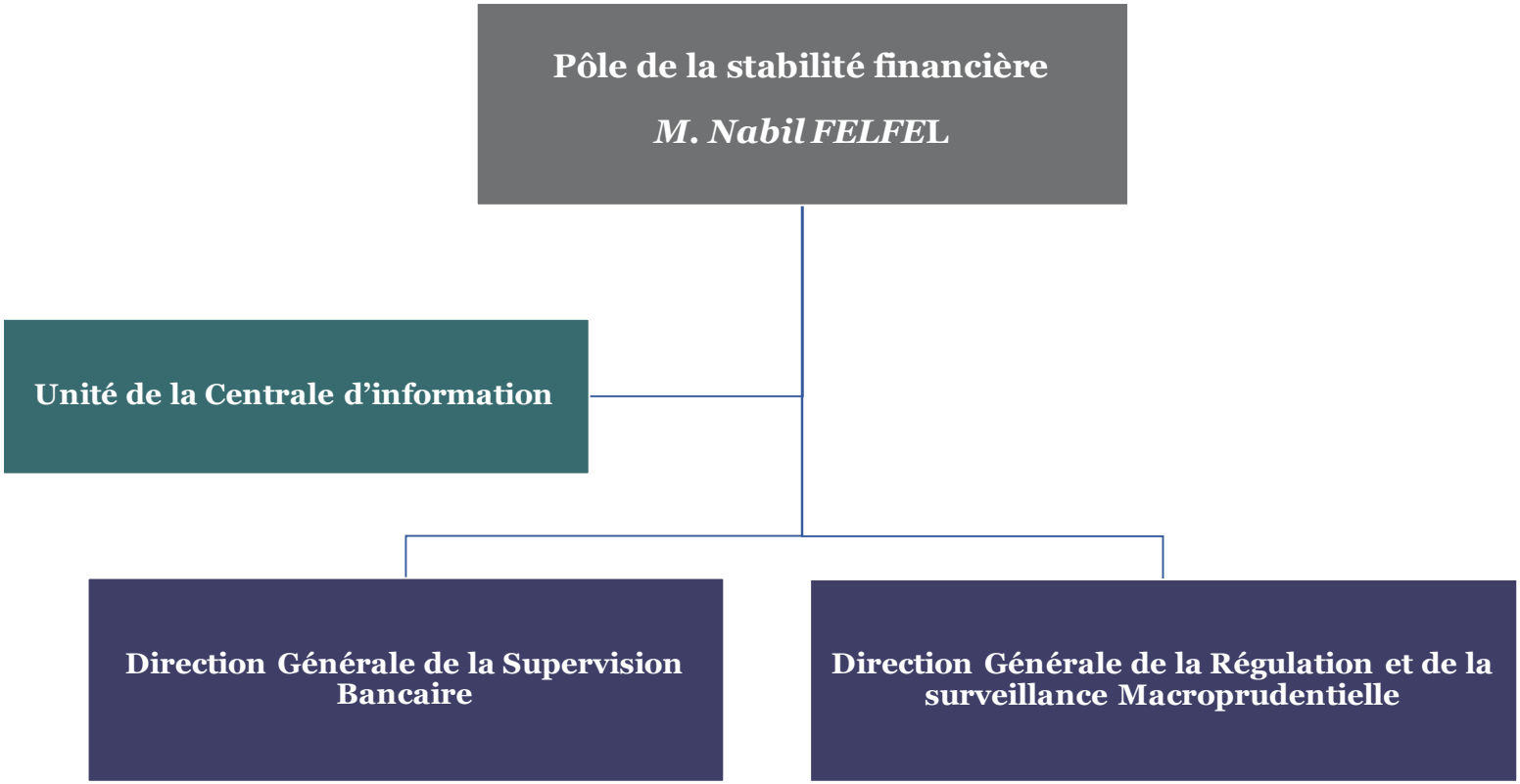

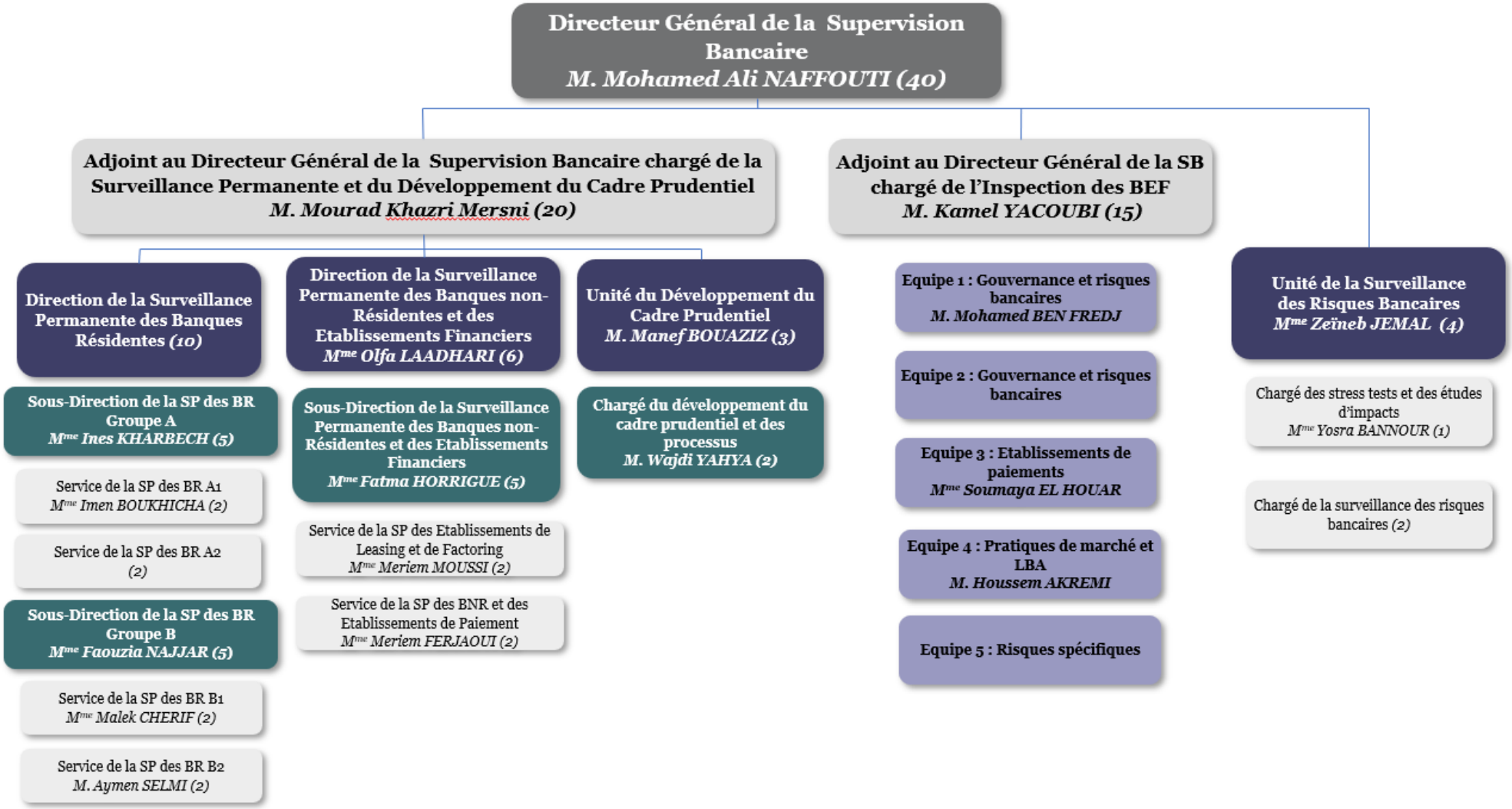
Directeur Général de la Supervision Bancaire
M. Mohamed Ali NAFFOUTI (40)
Adjoint au Directeur Général de la Supervision Bancaire chargé de la Surveillance Permanente et du Développement du Cadre Prudentiel
M. Mourad Khazri Mersni (20)
Adjoint au Directeur Général de la SB chargé de l'Inspection des BEF
M. Kamel YACOUBI (15)
Direction de la Surveillance Permanente des Banques Résidentes (10)
Sous-Direction de la SP des BR Groupe A
Mme Ines KHARBECH (5)
Service de la SP des BR A1
Mme Imen BOUKHICHA (2)
Service de la SP des BR A2
(2)
Sous-Direction de la SP des BR Groupe B
Mme Faouzia NAJJAR (5)
Service de la SP des BR B1
Mme Malek CHERIF (2)
Service de la SP des BR B2
M. Aymen SELMI (2)
Direction de la Surveillance Permanente des Banques non-Résidentes et des Etablissements Financiers
Mme Olfa LAADHARI (6)
Sous-Direction de la Surveillance Permanente des Banques non-Résidentes et des Etablissements Financiers
Mme Fatma HORRIGUE (5)
Service de la SP des Etablissements de Leasing et de Factoring
Mme Meriem MOUSSI (2)
Service de la SP des BNR et des Etablissements de Paiement
Mme Meriem FERJAOUI (2)
Unité du Développement du Cadre Prudentiel
M. Manef BOUAZIZ (3)
Chargé du développement du cadre prudentiel et des processus
M. Wajdi YAHYA (2)
Equipe 1 : Gouvernance et risques bancaires
M. Mohamed BEN FREDJ
Equipe 2 : Gouvernance et risques bancaires
Equipe 3 : Etablissements de paiements
Mme Soumaya EL HOUAR
Equipe 4 : Pratiques de marché et LBA
M. Houssem AKREMI
Equipe 5 : Risques spécifiques
Unité de la Surveillance des Risques Bancaires
Mme Zeïneb JEMAL (4)
Chargé des stress tests et des études d'impacts
Mme Yosra BANNOUR (1)
Chargé de la surveillance des risques bancaires (2)

Directeur Général de la Régulation et de la Surveillance Macroprudentielle
M. Sofiene Bennour
Adjoint au Directeur Général de la Régulation et de la Surveillance Macro Prudentielle, chargé de la Régulation
M. Fethi Akkari
Direction de la Régulation
Sous-Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Pratiques de Marché
Service de la Surveillance des Pratiques Bancaires
Service de la Réglementation Bancaire
Sous-Direction des Agréments et de la Résolution
Mme Habiba Ouni
Service des Agréments et des Autorisations
Mme Hana Mardani
Service de la Résolution et des Sanctions
Direction de la Surveillance Macroprudentielle
M. Mehdi Boukari
Sous-Direction de la Surveillance des Risques du Crédit
M. Nizar Milliti
Service de la Surveillance des Grands Risques
Service de la Surveillance des Risques Sectoriels
Sous-Direction de la Surveillance des Risques Macro-financiers
Mme Zeineb Sammouda
Service de la Surveillance des Risques du Système Financier
M. Abderrahmen Miled
Service des Analyses Macroprudentielles
Unité de la Coordination avec les Autorités de Régulation
Chargé du Secrétariat du Comité de Surveillance Macro-prudentielle
M. Lotfi Farkous
Chargé du Suivi des Mécanismes de Financement
M. Hassen Ben Doua

Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes

1- Bilan des banques résidentes *(en milliers de dinars)*

	2023	2024*
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	4 711 432	6 615 937
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	12 007 667	13 308 293
3- Créances sur la clientèle	95 998 031	97 606 356
4- Portefeuille-titres commercial	2 362 478	2 168 335
5- Portefeuille d'investissements	23 287 589	30 901 027
6- Valeurs immobilisées	2 423 014	2 653 956
7- Autres actifs	3 490 003	3 367 463
TOTAL ACTIF	**144 280 214**	**156 621 366**
PASSIF		
1- Banque Centrale, CCP	6 028 523	6 387 866
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6 400 333	7 044 966
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	104 380 998	115 134 132
4- Emprunts et ressources spéciales	8 040 945	7 624 372
5- Autres passifs	5 147 719	5 396 481
TOTAL PASSIF	**129 998 518**	**141 587 816**
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	4 492 503	4 592 027
2- Réserves	8 429 676	9 155 285
3- Actions propres	51 226	-11 054
4- Autres capitaux propres	221 669	87 186
5- Résultats reportés	-364 182	-462 192
6- Résultats de l'exercice	1 450 805	1 574 359
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**14 281 697**	**15 033 549**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**144 280 214**	**156 621 365**

(*) Données provisoires

2- **État des engagements hors bilan des banques résidentes** *(en milliers de dinars)*

	2023	2024
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	11 154 559	11 713 728
Crédits documentaires	4 516 193	5 710 108
Actifs donnés en garantie	5 924 579	7 526 943
Total passifs éventuels	**21 595 331**	**24 950 779**
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	7 042 309	8 210 428
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	16 580	10 000
Engagements sur titres	51 133	30 396
Total engagements donnés	**7 110 022**	**8 250 824**
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	2 757 814	205 272
Garanties reçues	44 146 942	49 465 038
Total engagements reçus	**46 904 756**	**49 670 310**

(*) Données provisoires

3- État de résultat des banques résidentes *(en milliers de dinars)*

	2023	2024 *
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**14 158 578**	**15 133 661**
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	10 185 667	10 656 475
(+) COMMISSIONS	1 647 235	1 734 336
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	763 336	694 266
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	1 562 342	2 048 585
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 555 448**	**7 111 786**
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	6 407 751	6 947 405
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	145 497	164 382
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	2 201	0
MARGE D'INTÉRÊTS	**3 777 916**	**3 709 070**
PRODUIT NET BANCAIRE	**7 603 132**	**8 021 876**
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	1 519 691	1 492 853
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	60 060	37 446
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	42 018	49 630
(-) FRAIS DE PERSONNEL	2 337 938	2 542 073
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 077 601	1 162 274
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	232 963	236 944
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 416 895**	**2 599 917**
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	-3 220	-17 833
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	879 878	964 873
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**1 540 238**	**1 652 875**
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	89 435	78 518
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 450 805**	**1 574 358**

(*) Données provisoires

Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing

1- Bilan des établissements de leasing *(en milliers de dinars)*

	2023	2024
ACTIFS		
1- Liquidités et équivalents de liquidités	154 862	151 467
2- Créances sur la clientèle	3 912 804	4 226 329
3- Portefeuille-titres de placement	124 395	126 174
4- Portefeuille d'investissements	294 161	301 823
5- Valeurs immobilisées	73 328	72 941
6-Autres actifs	54 532	76 617
TOTAL DES ACTIFS	**4 614 081**	**4 955 351**
PASSIFS		
1- Concours bancaires et autres passifs financiers	315 745	315 834
2- Dettes envers la clientèle	50 556	64 670
3- Emprunts et ressources spéciales	2 853 142	3 093 219
4- Autres passifs	589 245	626 010
TOTAL DES PASSIFS	**3 808 688**	**4 098 734**
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	294 000	294 000
2- Actions Propres	-6 158	-2 722
3- Réserves	262 197	301 411
4-Prime d'émission		
5-Résultats reportés	128 998	144 415
6-Autres capitaux propres	23 286	13 356
7-Réserves pour risques généraux		
8- Modification comptable	0	
9- Résultat de l'exercice	103 070	106 156
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**805 393**	**856 617**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**4 614 081**	**4 955 351**

2- État de résultat des établissements de leasing *(en milliers de dinars)*

	2023	*2024*
PRODUITS D'EXPLOITATION		
(+) INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DE LEASING	552 637	594 980
(+) INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-289 342	-320 508
(+) PRODUITS DES PLACEMENTS	26 833	32 397
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 863	5 330
Total des produits d'exploitation	***295 991***	***312 198***
CHARGES D'EXPLOITATION		
(-) CHARGES DE PERSONNEL	82 048	88 257
(-) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES	5 922	6 038
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	27 144	20 675
(-) DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS	2 080	877
(-) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	30 755	33 849
Total des charges d'exploitation	**147 949**	**149 696**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**148 042**	**162 502**
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	5 234	4 340
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	159	492
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	**153 117**	**166 350**
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	40 703	50 454
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-9 340	- 9 738
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	***103 074***	***106 157***

Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes

1- Bilan des banques non-résidentes *(en milliers de dollars)*

	2023	2024
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	418 678	318 712
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 010 472	1087 968
3- Créances sur la clientèle	140 839	179 326
4- Portefeuille-titres commercial	69 456	74 669
5- Portefeuille d'investissements	111 826	111 560
6- Valeurs immobilisées	23 373	22 836
7- Autres actifs	37 176	44 827
TOTAL ACTIF	**1 812 023**	**1839 899**
PASSIF		
1- Banques Centrale, CCP	6 093	8 105
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	403 615	389 098
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	967 949	1005 745
4- Emprunts et ressources spéciales	3 247	661
5- Autres passifs	115 436	109 946
TOTAL PASSIF	**1 496 340**	**1513 555**
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital ou Dotation	149 961	149 600
2- Réserves	65 526	66 298
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	5 746	5 746
5- Résultats reportés	56 733	72 713
6- Résultats de l'exercice	37 718	31 986
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**315 683**	326 343
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**1 812 023**	**1839 899**

2- État des engagements hors bilan des banques non-résidentes *(en milliers de dollars)*

	2023	2024
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	386 083	317 633
Crédits documentaires	153 822	324 755
Actifs donnés en garantie	0	0
Total passifs éventuels	**539 905**	**642 388**
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	51 003	14 195
Engagements sur titres	0	0
Total engagements donnés	**51 003**	**14 195**
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	0	0
Garanties reçues	221 734	131 851
Total engagements reçus	**221 734**	**131 851**

3- État de résultat des banques non-résidentes *(en milliers de dollars)*

	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**122 227**	**124 650**
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	78 463	86 887
(+) COMMISSIONS	11 844	11 745
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	24 459	22 905
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	7 460	3 113
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**14 910**	**21 048**
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	14 473	20 081
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	437	967
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	**107 318**	**103 601**
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	2 951	3 440
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	0	0
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6	14
(-) FRAIS DE PERSONNEL	21 526	21 771
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	13 514	12 864
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2 514	1 393
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**66 818**	**64 148**
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	11	439
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	25 537	32 285
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**41 292**	**32 302**
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	-3 572	-316
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**37 720**	**31 986**

Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring

1- Bilan des établissements de Factoring *(en milliers de dinars)*

	2023	2024
ACTIFS		
1- Immobilisations incorporelles et corporelles	1 787	1 650
2- Immobilisations financières	29 340	29 330
3- Autres actifs non courants	0	0
4- Liquidités et équivalents de liquidités	8 096	17 560
5- Affacturage et comptes rattachés	297 304	232 562
6- Autres actifs courants	4 219	6 039
7- Placements et autres actifs financiers	24	47
TOTAL DES ACTIFS	**340 770**	**265 987**
PASSIFS		
1- Emprunts	17 595	12 177
2- Fonds de garantie	37 308	32 816
3- Concours bancaires et autres passifs financiers	144 686	92 464
4- Adhérents et comptes rattachés	39 955	19 594
5- Fournisseurs et comptes rattachés	239	196
6- Autres passifs	12 039	10 887
TOTAL DES PASSIFS	**251 821**	**168 729**
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	40 000	40 000
2- Réserves	37 023	43 535
3-Résultats reportés	1 809	2 698
4- Modification comptable	0	0
5- Résultat de l'exercice	10 117	11 025
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**88 949**	**97 258**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**340 770**	**265 987**

2- Etat de résultat des établissements de Factoring *(en milliers de dinars)*

	2023	2024
REVENUS D'AFFACTURAGE		
Commissions d'affacturage	8 858	8 505
Produits financiers de mobilisation	30 365	32 141
Produits financiers de placement	607	1 865
Autres produits d'exploitation	123	13
Produits nets	**39 954**	**42 523**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges financières nettes	14 663	15 797
Provisions nettes aux comptes d'affacturage	2377	1979
Charges de personnel	5 426	5 937
Dotations aux amortissements et aux provisions	1422	684
Autres charges d'exploitation	3 055	3 342
Total des charges d'exploitation	**26 943**	**27 740**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**13 010**	**14 784**
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	0	0
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	**13 010**	**14 784**
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	2 595	3 434
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	298	325
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**10 117**	**11 025**

Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2024

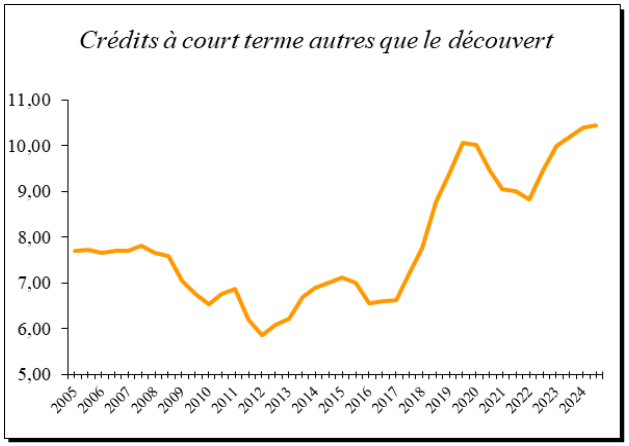

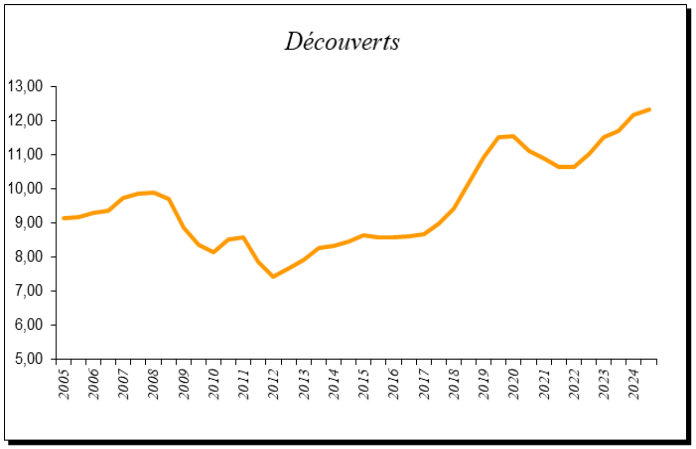

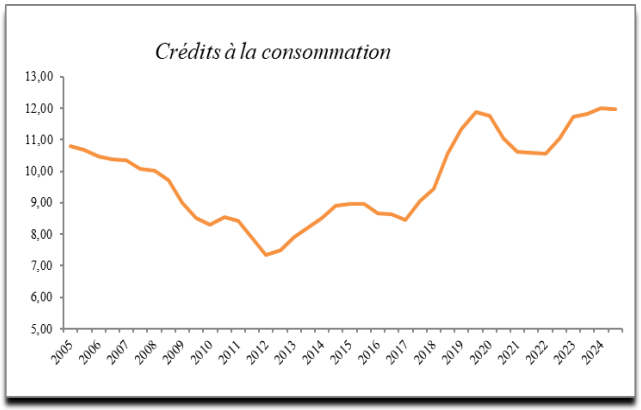

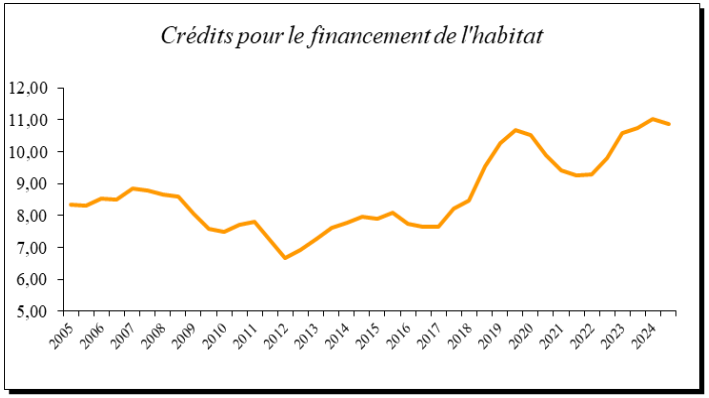

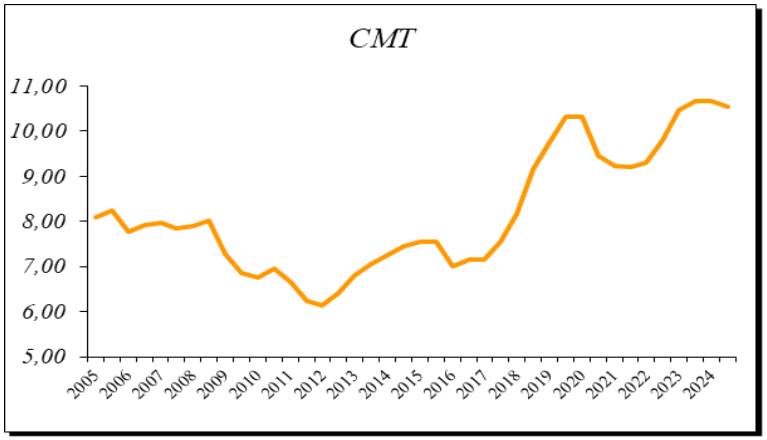
CMT
11,00
10,00
9,00
8,00
7,00
6,00
5,00
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024

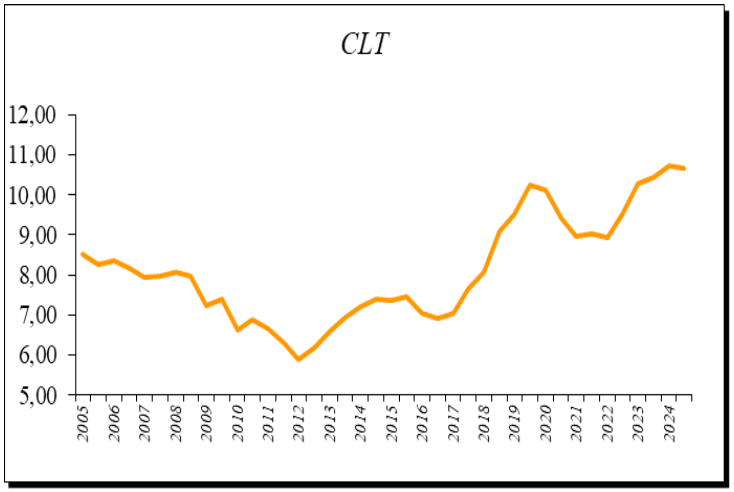
CLT
12,00
11,00
10,00
9,00
8,00
7,00
6,00
5,00
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024

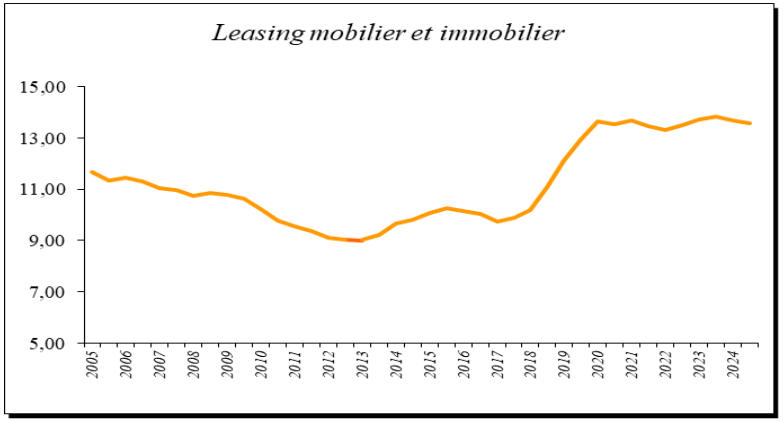
Leasing mobilier et immobilier
15,00
13,00
11,00
9,00
7,00
5,00
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024

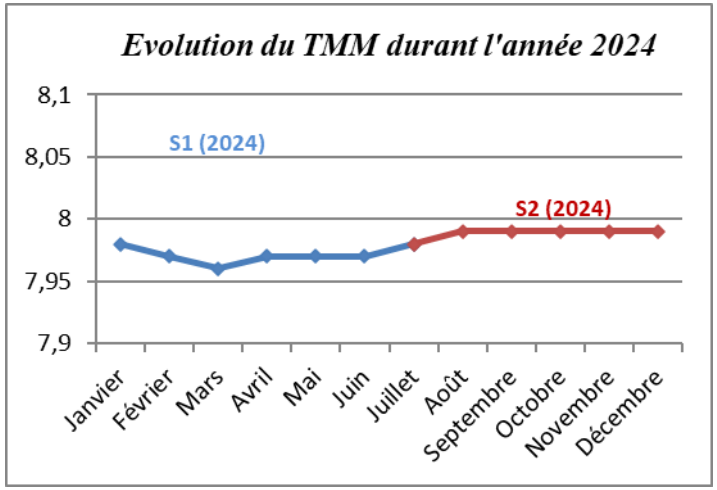
Evolution du TMM durant l'année 2024
8,1
8,05
8
7,95
7,9
S1 (2024)
S2 (2024)
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2024

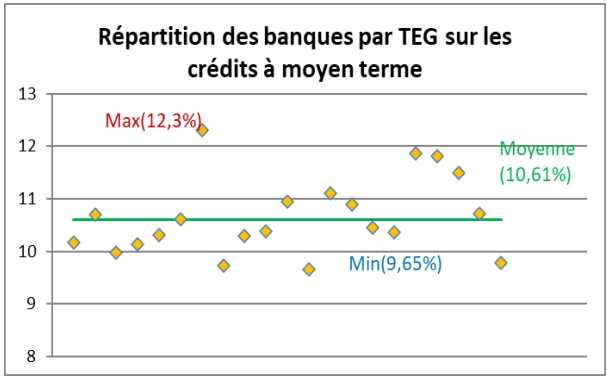

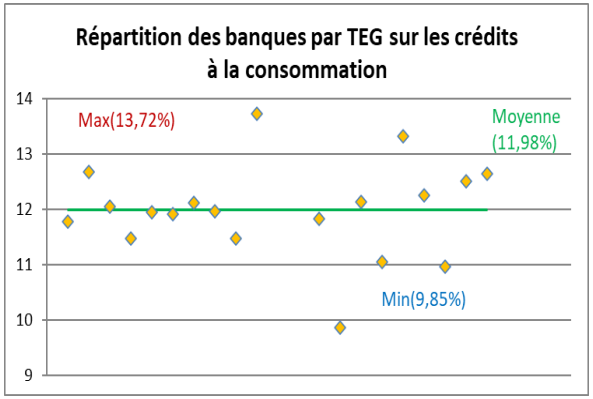

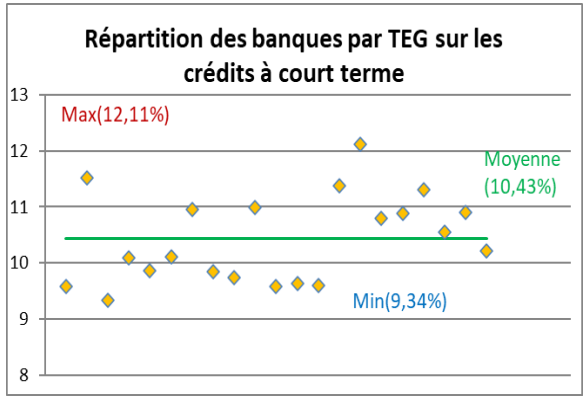

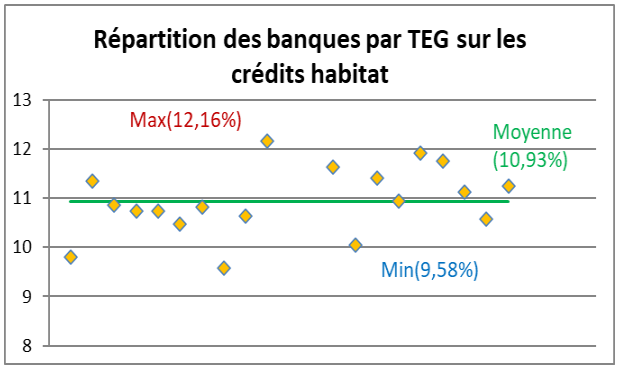

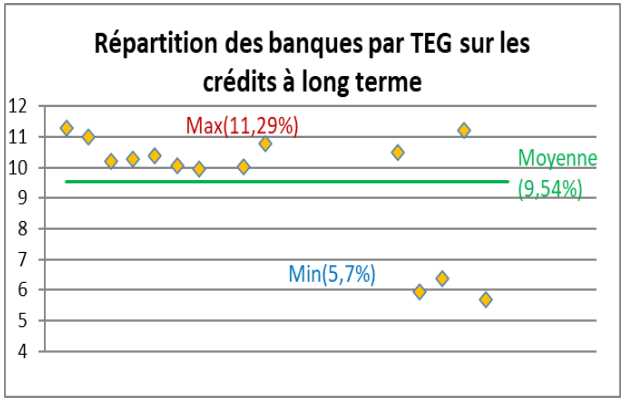

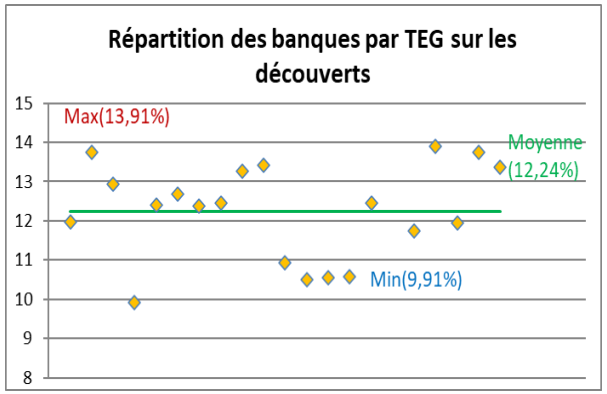

Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2024

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL Bq Pub.	BANQUES PRIVEES														TOTAL BQ PRIV.	BANQUES MIXTES			TOTAL BQ MIXTES	TOTAL BANQUES
GOUVERNORATS	BNA	STB	BH	BTS	BFPME		ATB	Attijari	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBNA	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	AL Baraka	WIB		TSB	BTE	BTL		
GRAND TUNIS	**45**	**47**	**57**	**4**	**1**	**154**	**62**	**79**	**54**	**90**	**81**	**46**	**53**	**1**	**22**	**17**	**83**	**13**	**19**	**15**	**635**	**12**	**18**	**10**	**40**	**829**
TUNIS	24	29	31	1	1	86	38	47	31	54	48	28	35	1	12	9	43	6	12	6	370	6	12	5	23	479
ARIANA	7	6	11	1	0	25	9	17	9	17	14	7	9	0	4	3	18	3	3	4	117	2	2	2	6	148
BEN AROUS	10	9	14	1	0	34	12	12	12	14	14	9	6	0	6	4	17	3	3	5	117	3	3	2	8	159
MANOUBA	4	3	1	1	0	9	3	3	2	5	5	2	3	0	0	1	5	1	1	0	31	1	1	1	3	43
CENTRE EST	**41**	**41**	**44**	**6**	**0**	**132**	**26**	**44**	**31**	**35**	**72**	**37**	**44**	**1**	**7**	**13**	**55**	**3**	**16**	**13**	**397**	**8**	**7**	**4**	**19**	**548**
SFAX	16	15	15	3	0	49	12	19	9	15	31	19	14	1	4	5	32	1	7	8	177	2	2	2	6	232
SOUSSE	11	14	18	1	0	44	8	14	9	11	22	11	18	0	2	6	13	2	4	2	122	3	3	1	7	173
MAHDIA	5	4	4	1	0	14	3	4	3	4	6	1	2	0	0	0	3	0	1	1	28	1	0	0	1	43
MONASTIR	9	8	7	1	0	25	3	7	10	5	13	6	10	0	1	2	7	0	4	2	70	2	2	1	5	100
CENTRE OUEST	**25**	**8**	**6**	**3**	**0**	**42**	**4**	**5**	**4**	**4**	**5**	**2**	**8**	**0**	**0**	**1**	**10**	**0**	**1**	**3**	**47**	**1**	**1**	**0**	**2**	**91**
SIDI BOUZID	7	3	2	1	0	13	1	2	1	1	2	1	3	0	0	0	3	0	0	2	16	0	0	0	0	29
KASSERINE	7	3	2	1	0	13	2	1	1	2	1	0	2	0	0	1	3	0	0	0	13	0	0	0	0	26
KAIROUAN	11	2	2	1	0	16	1	2	2	1	2	1	3	0	0	0	4	0	1	1	18	1	1	0	2	36
NORD EST	**27**	**24**	**20**	**3**	**0**	**74**	**17**	**26**	**17**	**15**	**27**	**16**	**22**	**0**	**4**	**2**	**22**	**0**	**3**	**6**	**177**	**3**	**2**	**3**	**8**	**259**
NABEUL	16	15	9	1	0	41	9	16	10	12	16	10	11	0	3	2	12	0	2	4	107	1	1	2	4	152
BIZERTE	8	7	9	1	0	25	7	8	5	2	8	5	9	0	1	0	7	0	1	1	54	2	1	1	4	83
ZAGHOUANE	3	2	2	1	0	8	1	2	2	1	3	1	2	0	0	0	3	0	0	1	16	0	0	0	0	24
NORD OUEST	26	13	8	4	0	51	9	8	10	4	8	4	6	0	1	2	9	0	1	2	64	0	2	0	2	117
SILIANA	6	1	1	1	0	9	3	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	10	0	0	0	0	19
EL KEF	5	3	1	1	0	10	1	3	2	1	2	1	1	0	0	0	2	0	0	0	13	0	0	0	0	23
BEJA	8	3	3	1	0	15	3	1	2	2	3	2	1	0	1	1	3	0	1	1	21	0	1	0	1	37
JENDOUBA	7	6	3	1	0	17	2	3	5	0	2	1	3	0	0	0	3	0	0	1	20	0	1	0	1	38
SUD EST	**12**	**14**	**8**	**2**	**0**	**36**	**14**	**13**	**8**	**10**	**6**	**5**	**7**	**0**	**2**	**2**	**15**	**0**	**2**	**6**	**90**	**2**	**2**	**4**	**8**	**134**
GABES	5	5	3	1	0	14	6	4	3	4	2	2	3	0	1	1	6	0	1	1	34	1	1	1	3	51

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL Bq Pub.	BANQUES PRIVEES														TOTAL BQ PRIV.	BANQUES MIXTES			TOTAL BQ MIXTES	TOTAL BANQUES
GOUVERNORATS	BNA	STB	BH	BTS	BFPME		ATB	Attijari	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBNA	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	AL Baraka	WIB		TSB	BTE	BTL		
MEDENINE	7	9	5	1	0	22	8	9	5	6	4	3	4	0	1	1	9	0	1	5	56	1	1	3	5	83
SUD OUEST	**9**	**9**	**8**	**4**	**0**	**30**	**7**	**17**	**2**	**4**	**4**	**1**	**8**	**0**	**0**	**0**	**10**	**0**	**0**	**3**	**56**	**0**	**0**	**0**	**0**	**86**
KEBILI	1	2	1	1	0	5	2	4	0	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	12	0	0	0	0	17
TATAOUINE	1	2	2	1	0	6	1	4	0	1	1	0	2	0	0	0	3	0	0	1	13	0	0	0	0	19
TOZEUR	2	1	1	1	0	5	1	2	1	1	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	10	0	0	0	0	15
GAFSA	5	4	4	1	0	14	3	7	1	1	1	1	3	0	0	0	3	0	0	1	21	0	0	0	0	35
TOTAL	**185**	**156**	**151**	**26**	**1**	**519**	**139**	**192**	**126**	**162**	**203**	**111**	**148**	**2**	**36**	**37**	**204**	**16**	**42**	**48**	**1466**	**26**	**32**	**21**	**79**	**2064**

Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2024

REGIONS	ETABLISSEMENTS de LEASING								TOTAL LEASING
GOUVERNORATS	TLF	CIL	ATL	ATTIJ. L	BHL	BTK L	BL	HL	
GRAND TUNIS	**2**	**2**	**2**	**2**	**1**	**1**	**3**	**2**	**15**
TUNIS	1	1	1	1	1	1	1	1	8
ARIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEN AROUS	1	1	1	1	0	0	1	1	6
MANOUBA	0	0	0	0	0	0	1	0	1
CENTRE EST	**3**	**3**	**2**	**3**	**4**	**2**	**2**	**3**	**22**
SFAX	1	2	1	2	1	1	1	2	11
SOUSSE	1	1	1	1	2	1	1	1	9
MAHDIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONASTIR	1	0	0	0	1	0	0	0	2
CENTRE OUEST	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**
SIDI BOUZID	1	0	0	0	0	0	0	0	1
KASSERINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAIROUAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD EST	**1**	**1**	**2**	**0**	**1**	**1**	**3**	**1**	**10**
NABEUL	1	1	1	0	1	1	1	1	7
BIZERTE	0	0	1	0	0	0	1	0	2
ZAGHOUANE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
NORD OUEST	**1**	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**	**1**	**5**
SILIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL KEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEJA	1	1	0	0	1	0	1	1	5
JENDOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SUD EST	**2**	**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	**1**	**2**	**9**
GABES	1	1	0	0	1	1	1	1	6

REGIONS	ETABLISSEMENTS de LEASING								TOTAL LEASING
GOUVERNORATS	TLF	CIL	ATL	ATTIJ. L	BHL	BTK L	BL	HL	
MEDENINE	1	0	1	0	0	0	0	1	3
SUD OUEST	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**4**
KEBILI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TATAOUINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAFSA	1	1	1	0	1	0	0	0	4
TOTAL	**11**	**9**	**8**	**5**	**9**	**5**	**10**	**9**	**66**

Annexe 10: Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente *24*
Tableau 2: Mesures disciplinaires prises *25*
Tableau 3: Répartition de l'encours des crédits par secteur *29*
Tableau 4: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement *30*
Tableau 5: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%) *31*
Tableau 6: Evolution de l'indice de concentration sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (IHH) *32*
Tableau 7: Evolution de la part des créances classées par opérateur (%) *34*
Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %) *35*
Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés *38*
Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionnariat *39*
Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement *41*
Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes *41*
Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing *42*
Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non- résidentes *42*
Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation *43*
Tableau 16: Structure bilantielle des banques résidentes (en %) *45*
Tableau 17: Évolution des emplois des banques résidentes *46*
Tableau 18: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes *47*
Tableau 19: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes *47*
Tableau 20: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts ... *48*
Tableau 21: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes *48*
Tableau 22: Indicateurs de liquidité des banques résidentes *49*
Tableau 23: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes *49*
Tableau 24: Paramètres de défaut des banques résidentes *49*
Tableau 25: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2024 ..... *50*
Tableau 26: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes *50*
Tableau 27: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2024 ..... *51*
Tableau 28: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes *51*
Tableau 29: Répartition du PNB des banques résidentes *53*
Tableau 30: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes *55*
Tableau 31: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes *55*
Tableau 32: Répartition des ratios de solvabilité des banques résidentes à fin 2024 ..... *56*
Tableau 33: Indicateurs des banques islamiques *57*
Tableau 34: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques *57*
Tableau 35: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques *58*
Tableau 36: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques *58*
Tableau 37: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques *58*
Tableau 38: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques *59*
Tableau 39: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques *59*
Tableau 40: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing *60*
Tableau 41: Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing *60*
Tableau 42: Paramètres de défaut des établissements de leasing *61*
Tableau 43:Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2024 *61*

Tableau 44: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2024 ..... *61*
Tableau 45: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing *62*
Tableau 46 : Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing *62*
Tableau 47: Evolution des fonds propres des établissements de leasing *63*
Tableau 48: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing% *63*
Tableau 49: Evolution des emplois des banques non-résidentes *64*
Tableau 50 : Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes *65*
Tableau 51 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes *66*
Tableau 52: Indicateurs sur l'activité du factoring *67*
Tableau 53: Evolution des ressources des établissements de factoring *67*
Tableau 54: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring *68*
Tableau 55 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement *68*

Annexe 11: Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme (en %) 31
Graphique 2:Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %) 32
Graphique 3 : Evolution du financement bancaire de l'Etat et des entreprises publiques 33
Graphique 4 : Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques résidentes 33
Graphique 5:Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques 33
Graphique 6 : Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées du secteur bancaire (en %) 34
Graphique 7: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2024 35
Graphique 8: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionnariat 39
Graphique 9: Structure du capital des établissements de leasing à fin 2024 40
Graphique 10: Structure de l'actionnariat des établissements de paiement agréés à fin 2024 40
Graphique 11: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat 42
Graphique 12: Répartition du réseau d'agences bancaires par région 43
Graphique 13: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars 46
Graphique 14: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises 46
Graphique 15: Ventilation des engagements par classe (en %) 50
Graphique 16: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes 52
Graphique 17 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%) 52
Graphique 18: Répartition du PNB des banques résidentes (en %) 53
Graphique 19: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes 54
Graphique 20: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes 54
Graphique 21: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%) 56
Graphique 22: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT) 60
Graphique 23: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing 62
Graphique 24: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %) 64
Graphique 25: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %) 65
Graphique 26: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %) 66
Graphique 27: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération 69
Graphique 28: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars) 70